

JUILLET / AOÛT 2024 / 7 EUROS

# L'ÉCOLE ÉMANCIPÉE

N° 108

REVUE SYNDICALE ET PÉDAGOGIQUE - PARAISSANT DEPUIS 1910

**QUE VIVE LE NOUVEAU  
FRONT POPULAIRE !**

**DOSSIER:**  
**SCANDALES OLYMPIQUES**  
**P. 20-29**

# RN AUX PORTES DU POUVOIR : LES RACISÉ-ES, PREMIÈRES VICTIMES !

Après la dissolution de l'Assemblée nationale, le RN, donné comme probable vainqueur des législatives, tergiverse sur le retour à la retraite à 62 ans ou la réduction du taux de la TVA. Mais pour la chasse aux étranger-es et l'islamophobie, en revanche, la priorité est de mise.

La victoire de l'extrême droite avec plus de 40 % des voix est une vraie menace pour toutes les personnes racisé-es et les migrant-es. Elle est le résultat de la politique xénophobe et raciste menée par les gouvernements successifs, notamment depuis l'élection de Macron, qui n'ont pas hésité à instrumentaliser les attentats, la laïcité ou la guerre à Gaza contre les musulman-es.

De Blanquer qui fustigeait dès qu'il en avait l'occasion les « islamo-gauchistes » jusqu'à Attal et son interdiction du port de l'abaya à l'école ou encore Darmanin avec la dissolution d'associations antiracistes facilitée par la Loi séparatisme, le gouvernement a entretenu le climat raciste dans le pays. Dans les médias, Cnews, porte-parole de l'extrême droite, a affiché quasi quotidiennement son rejet de l'islam et de l'immigration.

Dans le vote RN, le racisme reste un déterminant de poids. Ainsi, une enquête Ifop de juin 2023 montrait que parmi les électeur-rices du RN, le seul-es 31 % pensent que « la France doit maintenir sa tradition d'accueil des réfugié-es », contre 49 % chez l'ensemble des Français-es.

Le vote en décembre 2023 de la loi Immigration, copié collé d'un tract RN, aggrave la condition des migrant-es en fragilisant le droit d'asile alors que la dématérialisation des procédures a considérablement augmenté les délais pour obtenir des papiers. Avec cette loi, Macron a mis son action dans la roue du RN. Il persiste et signe en qualifiant le Nouveau Front populaire de « totalement immigrationniste », une expression forgée par Jean-Marie Le Pen. Un gouvernement issu d'une alliance « sauve qui peut » entre Renaissance et LR déboucherait sur une radicalisation des attaques contre toutes les personnes racisé-es et les migrant-es et une nouvelle mouture de la loi immigration avec ses articles, censurés pour la forme, qui actaient la préférence nationale.



Manifester le 19 mars 2022 place du Châtelet à Paris

Une victoire du RN signifierait, elle, une tentative d'application immédiate des mesures xénophobes et racistes de son programme :

- suppression du droit du sol (déjà entamé depuis 2018 à Mayotte) pour instituer la naturalisation par décret ;
- suppression de l'Aide médicale d'état (AME) qui mettrait en danger les migrant-es et plus largement toute la population et l'hôpital ;
- application de la préférence nationale pour de multiples allocations ;
- pénalisation des familles de délinquant-es et rétablissement de la double peine (expulsions et/ou déchéance de nationalité).

Derrière la rhétorique identitaire et le rejet des étrangè-res gît l'hypocrisie de l'emploi de centaines de milliers de personnes sans papiers qui contribuent à la production des richesses. Les discriminations, les intimidations et les agressions se multiplient contre elles. Il est donc urgent de rejoindre et de renforcer toutes les organisations de défense des droits et des libertés, de soutien aux migrant-es ou d'action contre le racisme et l'anti-sémitisme. De RESF à Visa en passant par la LDH, le Mrap et les collectifs locaux antifascistes, faisons front populaire pour les droits humains. ■

LE 20 JUIN, DOMINIQUE ANGELINI ET BRUNO DUFOUR

## JOURNÉES DE L'ÉCOLE ÉMANCIPÉE

La tenue des élections législatives les 30 juin et 7 juillet crée une situation nouvelle avec le danger de la venue du RN au pouvoir. L'équipe responsable de l'ÉE a donc pris la décision, après consultation dans la tendance, d'annuler les JÉÉ qui se tenaient au moment du second tour. L'assemblée générale statutaire des Ami-es de l'École émancipée n'aura donc pas lieu à cette occasion. Une nouvelle date va être fixée que nous vous communiquerons.

## ABONNEZ-VOUS, RÉABONNEZ-VOUS :

### VOUS POUVEZ PAYER VOTRE ABONNEMENT :

par carte bancaire sur le site de l'ÉE  
<http://www.ecoleemancipee.org>

par chèque à l'ordre de : l'École Émancipée  
c/o Nicolas Walczak,  
25 A rue de Lepinseck 57600 Forbach

PAR RENOUVELLEMENT AUTOMATIQUE  
SUR LE SITE!

Abonnement individuel et structure syndicale : 40 €.

Abonnement tarif réduit : 22 €.

(revenus inférieurs à 1800 €).

Abonnement de soutien : 55 € ou plus...

Abonnements multiples : ajouter 11 €

par exemplaire supplémentaire.

### JE M'ABONNE POUR :

➤ UN AN

➤ DEUX ANS (MULTIPLIER PAR 2

LE MONTANT DE L'ABONNEMENT)

L'École Émancipée, tendance de la FSU,  
a aussi un site : [www.ecoleemancipee.org](http://www.ecoleemancipee.org)

### DIRECTRICE DE PUBLICATION :

Véronique PONVERT, 96, rue Jean  
Jacques Rousseau, 76600 Le Havre

### ÉQUIPE DE RÉDACTION :

Dominique ANGELINI,  
Claire BORNAIS, Antoine CHAUVEL,  
Mary DAVID, Bernard DESWARTE,  
Arnaud MALAÏSÉ,  
Adrien MARTINEZ,  
Véronique PONVERT,  
Sophie ZAFARI, Laurent ZAPPI

### COMPOSITION ET MISE EN PAGE :

École Émancipée

### CONCEPTION GRAPHIQUE :

Éric MONTELLO

### IMPRESSION : LIMPRIME

20-22, rue des Frères Lumière.  
93220 Neuilly-sur-Marne.

Tribune libre, notre revue

est ouverte à des débats.

Nous utilisons l'écriture inclusive,

sans obligation

pour des contributeur-trices

extérieur-es.

Vos réactions, vos suggestions

d'articles sont à envoyer

à Bernard Deswarte,

Email :

[bernard.deswarte@gmail.com](mailto:bernard.deswarte@gmail.com)

Pour paraître dans le prochain

numéro, les articles

doivent être envoyés avant

le 1<sup>er</sup> août 2024.

Le n° 107 a été tiré

à 1 000 exemplaires.

PHOTO DE COUVERTURE : D. R.



## SOMMAIRE

2/ RN près du pouvoir : les racisé-es, premières victimes

3/ Édito

## 4/ ÉDUCATION

P. 4 : « Nous ne trierons pas nos élèves »

P. 6 : Formation des enseignant-es, une réforme de plus

## 10 / ÉCOLOGIE

P. 10 : Écoles à 50°C, c'est quoi le plan ?

## 12 / SYNDICALISME

P. 12 : Refondation syndicale : défaire les nœuds

P. 14 : FSU : un congrès dans un climat pesant

P. 15 Congrès du Snasub-FSU. Du SNU Tefi à la FSU Teios

P. 16 : Congrès du Snuep-FSU

P. 17 : Quel rôle pour les retraité-es

## 20-29 / DOSSIER:

## SCANDALES OLYMPIQUES

## 30 / INTERNATIONAL

P. 30 : Rwanda : 30 ans d'impunité

## 32 / FÉMINISME

P. 32 : Faire de l'éducation à la sexualité dans toutes les classes

## 34 / CULTURE

P. 34 : Audiovisuel public : l'indispensable indépendance.

P. 35 : Un jeune militant en prison.

Uchronie postcoloniale

P. 36 : Cinéma argentin en danger

P. 37 : Punk-e-s. L'Estivada.

P. 38 : Le jazz en festival.

Les rencontres photographiques d'Arles

P. 39 : Voyages en bandes dessinées

## 40 / ÉCHO DU MONDE

p. 40: C'est l'humanité qu'on assassine

# Pour un nouveau Front populaire!

Nos précédents numéros se sont attachés à dénoncer les offensives de l'extrême droite, ainsi que les risques liés aux dérives autoritaires de nos gouvernant-es. Nous savions que le péril était proche, mais pas aussi imminent ! Depuis l'annonce de la dissolution le 9 juin, nous n'avons jamais été aussi près d'une prise du pouvoir par le camp réactionnaire, raciste et illibéral.

Dans ce contexte inédit, la gauche et notre syndicalisme de lutte et de transformation sociale doivent prendre leurs responsabilités et tirer les leçons de l'histoire. Nous ne pouvons nous permettre de nous résigner. La gauche réunie atteint près du tiers des voix du dernier scrutin, ce qui est loin d'être une défaite au regard du score du RN de Bardella. Nous ne devons pas nous laisser voler le récit médiatique, instrumentalisé par les intérêts des macronistes et de Bolloré, qui avec le patronat, préféreront toujours le choix du pire. Comme le patronat en 1936 qui déclarait : « plutôt Hitler que le Front populaire ».

Et si la situation que nous traversons, malgré son aspect dramatique, était une chance historique pour la gauche ? D'aucun-es pensaient les gauches irréconciliables et incapables de s'unir. En quelques jours, des accords électoraux et un programme ont finalement été possibles. Mais construire ce front commun ne veut pas dire être d'accord sur tout, de même que des divergences de fond existaient au sein des partis du Front populaire en 1936. Cela veut dire au contraire créer les conditions d'une opposition résolue face aux compromis immondes du libéralisme autoritaire et du fascisme du camp adverse. Les macronistes, LR et le RN ne nous ont pas attendu-es pour imaginer et mettre en œuvre la casse de notre modèle social, de notre système éducatif et pour aller toujours plus loin dans la violence de classe.

À notre tour, nous pouvons peser et renverser la dynamique ! Nous pouvons faire d'une victoire de la gauche, la possibilité d'un débat qui débouche, comme en 1936, sur la création de nouveaux droits et de nouveaux progrès dans le champ politique et social. Nous devons faire des appels à l'unité et à manifester contre l'extrême droite, le premier rempart pour l'empêcher d'accéder au pouvoir, mais surtout, les bases programmatiques sur lesquelles le Nouveau Front populaire se devra de prendre appui. Nos mandats syndicaux, et *a fortiori* les luttes et mobilisations en cours, devront être les boussoles et les aiguillons pour imposer la mise en œuvre des revendications populaires. La gravité des enjeux nous oblige et notre vigilance sera implacable ! ■

DAMIEN BESNARD



# « Nous ne trierons pas nos élèves » : Où en est la mobilisation ?



© RADIO FRANCE - MORGANE GUONARD

**Depuis les annonces de Attal en décembre, nous avons gagné la bataille idéologique contre la réforme dite du « choc des savoirs » : les principes qui la sous-tendent sont massivement rejetés par les personnels et les parents d'élèves. Cependant, ce rejet se traduit par une lutte inégalement répartie sur le territoire et selon les secteurs d'enseignement. Pour mieux faire échec à la réforme, nous proposons de tirer un bilan d'étape de la mobilisation, et d'en tracer des perspectives.**

■ PAR  
ANNABEL CATTONI,  
LAURENCE LABORDE,  
JORDI LE COINTE  
ET OLIVIER THIÉBAUT

Au-delà de la Seine-Saint-Denis, des mobilisations importantes contre le choc des savoirs ont émergé, par exemple en Loire-Atlantique. Dans ce département, la mobilisation a fédéré (et fédère encore) plusieurs milliers de personnels et parents d'élèves. Ce relatif succès s'inscrit dans un contexte départemental favorable, avec des habitudes de travail fortes au niveau fédéral et intersyndical. Dès janvier, les réunions de secteurs géographiques à l'initiative des personnels du second degré ont fleuri. Les organisations syndicales, la FSU en premier lieu, ont veillé à rendre visibles, faciliter et fédérer les mobilisations auto-organisées. Les AG de grévistes, fournies, ont appelé à reconduire sur plusieurs jours autour des dates nationales en février et mars. Ces reconductions ont été assez significatives pour entraîner des

« Collèges morts, blocages d'établissements, nuits des écoles, rap Tu nous casses l'école... Les parents du groupe Whatsapp ont été à l'initiative d'une réunion publique coorganisée avec l'intersyndicale, qui a réuni environ 600 personnes à Nantes en avril. »

équipes moins habituellement mobilisées. Dans le premier degré, les personnels se sont surtout engagés dans les premières mobilisations car elles s'inscrivaient dans une proposition de calendrier contre les conditions de travail dégradées notamment à cause de l'inclusion sans moyen suffisant.

C'est assez exceptionnel pour le souligner, l'ampleur et la durée de la mobilisation s'expliquent aussi par l'engagement des parents d'élèves en son sein, parfois sur leurs propres mots d'ordre : « collèges morts », blocages d'établissements, nuits des écoles, rap *Tu nous casses l'école!*... Les parents du groupe Whatsapp ont été à l'initiative d'une réunion publique coorganisée avec l'intersyndicale, qui a réuni environ 600 personnes à Nantes en avril, de plusieurs manifestations parents-personnels les samedis matin, d'un recours contre l'arrêté du 15 mars 2024 instituant les groupes de niveau, d'un *vade-mecum* pour l'action en CA, d'une rencontre avec les élu-es, ou d'un appel aux cadres de l'éducation qui vient d'être publié dans *Le Monde de l'éducation*.

### Des points d'appui, mais aussi des freins

Dans d'autres régions, la mobilisation a peiné ou n'a pas réellement démarré. L'Yonne au nord de l'académie de Dijon en a été un exemple. Les équipes militantes y sont réduites, avec une majeure partie d'établissements sans section syndicale structurée. Le travail d'information a été mené et a plutôt porté ses fruits, ce qui était loin d'être gagné dans un département où les idées réactionnaires trouvent un écho y compris dans les salles des professeur-es. Néanmoins, le sentiment d'isolement pèse sur des personnels qui se mobilisent surtout pour des luttes locales, comme le 6 février où la journée d'action avait été réussie car ses mots d'ordre portaient aussi sur les fermetures de classes ou de postes. La position des personnels de direction a également pesé, diffusant l'idée que les groupes de niveau ne seraient pas réellement appliqués. Pour préserver des forces militantes limitées, sans réel appui dans un département où les autres syndicats de transformation sociale sont encore plus faibles et les

associations de parents d'élèves inexistantes, le Snes-FSU départemental s'est vite replié sur la stratégie du « grain de sable ». S'il appartient aux militant-es d'organiser le mouvement social, lorsque les équipes sont limitées, elles peuvent difficilement se passer d'une impulsion nationale encourageant l'élaboration d'un mouvement d'ampleur.

C'est tout le difficile rôle de la FSU. Malheureusement, les « gros » syndicats ont pu parfois jouer leur partition en solistes, comme lors de la grève du 6 février. L'absence de coordination fédérale a provoqué des tensions et brouillé le message. De même, SUD et la CGT étaient les seuls appelant au 14 mai, au moment où le Snes-FSU lançait son opération « grain de sable ». Cela a pu être interprété comme le signal que la mobilisation dans la rue avait fait long feu.

### Élargir au lycée et au premier degré

La mobilisation a eu du mal à décoller en lycée, où les mesures « choc des savoirs » restent moins directement palpables... pour le moment ! Tout d'abord, les groupes de niveau vont cannibaliser les moyens de remplacement déjà insuffisants et annoncent des suppressions de postes si un nombre encore plus important d'élèves est empêché d'accéder aux savoirs complexes dès la sixième, puis d'accéder au lycée avec un brevet passage à niveaux. De plus, les mesures du choc des savoirs, c'est aussi la prépa seconde, la labellisation des manuels, la réforme des programmes, la caporalisation des pratiques enseignantes... Ils seront dévastateurs au lycée aussi. Ce message a été insuffisamment porté même si des outils ont récemment été mis à disposition des militant-es.

Il n'est pas trop tard non plus dans le premier degré. En effet, outre les suppressions de postes pour financer les groupes de niveau, des collègues ont été encouragés, y compris dans les départements dont les effectifs de

1. [https://www.lemonde.fr/societe/article/2024/05/28/dans-l-interet-de-nos-enfants-de-vos-enfants-ne-laissons-pas-l-ecole-publique-faire-un-grand-bond-en-arriere\\_6235931\\_3224.html](https://www.lemonde.fr/societe/article/2024/05/28/dans-l-interet-de-nos-enfants-de-vos-enfants-ne-laissons-pas-l-ecole-publique-faire-un-grand-bond-en-arriere_6235931_3224.html)

## L'IMPLICATION DES PARENTS D'ÉLÈVES : L'EXEMPLE DE LA GIRONDE

Les parents ont souvent été très actif-ves lors des opérations type « collège mort ». La FCPE 33 s'est aussi mobilisée pour mettre en lumière auprès des parents la réalité d'une réforme profondément inégalitaire. Sa présidente, Corinne Devaux, a réuni les parents des futur-es sixièmes de son secteur pour présenter le collège et montrer comment son fonctionnement et ses missions allaient être impactés. Elle pense s'inspirer de la FCPE 94 qui distribue des tracts dans les supermarchés.



**Dix-neuf établissements de Gironde participent à une opération « collège mort », le mercredi 27 mars 2024.**



PHOTO: D. R.

- professeur-es des écoles sont déjà insuffisants, à demander leur détachement pour enseigner en collège (ou à défaut à le faire en signant un pacte). C'est une nouvelle mise en concurrence des enseignant-es du primaire et du secondaire.

### Résister, désobéir

En plus des grèves, manifestations, pétitions, motions, le mouvement se construit sur des actes de résistance locale. Ainsi, les formations pour les professeur-es de lettres et de mathématiques ont permis de montrer l'opposition à la réforme, que les inspecteur-rices portent parfois bien mollement. Dans des conseils écoles collèges, de nombreux-ses collègues ont refusé l'injonction au tri. Dans beaucoup de collèges, les compétences du conseil d'administration ont été utilisées pour permettre le vote de délibérations et de ventilations de dotations horaires.



© VALÉRIE DUBOIS / HANS LUCAS.AFP

Ce gros travail syndical repose cependant sur la pugnacité des collègues sur le terrain.

Les conseils d'école sont aussi le théâtre d'actions. Les motions qui y sont portées par les parents et les personnels demandent un moratoire sur les nouveaux programmes, l'abandon de la labellisation des manuels et des évaluations nationales. Ces dernières sont d'ailleurs l'objet d'une pétition intersyndicale demandant leur abandon<sup>2</sup>. Lors de son dernier conseil national, la FSU-SNUipp a appelé à les boycotter. Cette initiative est proposée à l'ensemble des syndicats de l'éducation.

### Construire une mobilisation de rentrée

Septembre 2024 est inévitablement le prochain moment clé de la lutte contre la réforme. Les collègues mais aussi les familles vont être confronté-es à sa concrétisation. La rentrée, avec sa couverture médiatique soutenue, et la phase de mise en œuvre des évaluations nationales annuelles, représente une des dernières possibilités de mobiliser. Bien évidemment, une lutte en septembre est difficile à construire. Elle est déjà sous-entendue depuis plusieurs mois avec l'idée de ne pas faire la rentrée (notamment par la FSU-SNUipp). Il faudra donc pour les personnels mobilisé-es se saisir de la prérentrée, des actes de résistances du mois de juin et des collectifs déjà créés lors des mois de lutte précédents pour relancer le mouvement sur une forme inédite de grève de rentrée. ■

2. <https://lapetition.fr/arret-evaluations-obligatoires-imposees>

# Formation des enseignant·es, une réforme de plus



**Depuis l'été 2023, la communauté éducative se prépare à une énième réforme de la formation et du recrutement des enseignant·es qui ont déjà été modifiés structurellement de nombreuses fois depuis la fin des années 2000. La dernière réforme du concours, imposée par Blanquer, date de 2022.**



PHOTO: D. R.

Lors de la réforme Blanquer de la formation, les syndicats avaient alerté sur les graves dangers, notamment sur le risque de voir de nombreuses et nombreux étudiant·es se détourner de l'enseignement avec un concours placé en fin de master (M2, soit bac +5). C'est bien ce qui s'est passé, et cela a renforcé la tendance de long terme à la désaffection pour le métier d'enseignant·e. Résultat : de moins en moins de candidatures aux concours, de plus en plus de postes sans prof, et panique à bord pour le gouvernement, incapable d'anticiper ni de prévoir, bref, de gouverner.

■ PAR  
CLAIRE BENVENISTE ET  
MARY DAVID

La réforme proposée est ouvertement pilotée depuis l'Élysée et Matignon ; non seulement les enseignant·es et leurs organisations syndicales n'ont pas été consultés en amont, mais encore les ministères de l'Éducation nationale (MEN) et de l'Enseignement supérieur (MESR) sont sommés de la mettre en place dans un calendrier intenable et avec des objectifs en partie inconciliables.

Le gouvernement navigue à vue, concours en M2, concours en L3, absence totale de planification et de programmation. Cela se traduit par des désaccords manifestes entre les deux ministères et par une absence de réponse à la plupart des questions posées par les syndicats, et ce tout simplement... parce que les réponses



- n'existent pas dans le cadre de cette réforme qui crée bien plus de problèmes qu'elle n'en résout.

Le calendrier imposé, nouveaux concours en 2025 avec des modules de préparation aux concours des premier et second degrés en L3 qui devraient être prêts dès septembre 2024, est matériellement intenable. Sauf à s'affranchir complètement des règles universitaires, du Code de l'Éducation et de toute préoccupation pédagogique. Les propos tenus aux organisations syndicales montrent un très grand degré d'impréparation, des confusions et des désaccords entre ministères. Dans ce contexte, les enseignant-es universitaires impliqué-es dans la formation sont extrêmement inquiet-es, de leur sort et de celui de leurs étudiant-es.

### Un calendrier intenable

La réforme annoncée prévoit de placer les concours de recrutement en fin de troisième année de licence (L3), soit deux ans plus tôt qu'actuellement. Dans le premier degré, de manière transitoire pour 2024-2025 en attendant la mise en place de licences dédiées, et dans le second degré de manière pérenne, il est prévu que les étudiant-es suivent des modules complémentaires à leur licence. Les maquettes des concours ont été communiquées au compte-gouttes en mai 2024 et les équipes universitaires devraient ainsi concevoir ces modules entre juin et septembre 2024, au mépris des calendriers réglementaires et de leurs conditions de travail. De plus, les universités n'ont reçu aucun financement pour cela. Le président de la République annonce que ces modules seront financés à coût constant et qu'il faudra, pour mener à bien la réforme, fermer certaines licences, notamment pour créer dès 2025 de nouvelles licences spécifiques pour préparer les futur-es professeur-es des écoles, sur le modèle des parcours préparatoires au professorat des écoles, mis en place à la rentrée 2021. Celles-ci ne seront pas ouvertes dans toutes les universités, une seule licence préparatoire au professorat des écoles (LPPE) est requise dans chaque académie, ce qui va éloigner les formations des jeunes. Or, les bachelier-es issu-es des classes populaires optent plus souvent pour des formations proches du domicile des parents pour des raisons



évidentes de coût du logement et de la vie étudiante. Dans les académies qui connaissent des difficultés importantes de recrutement, ce parcours préparatoire au professorat des écoles ne résoudra donc pas le problème du manque de candidat-es aux concours.

### Un contrôle des contenus

Les lauréat-es des concours premier et second degrés suivraient une formation en deux ans de master, mais les contenus de ces formations seraient imposés par le MEN via des « *maquettes nationales avec un degré de granularité très fin* »<sup>1</sup>.

Alors que la création des Inspé date de 2019, la réforme prévoit de créer une nouvelle structure pour chapeauter la formation : les écoles normales supérieures du professorat (ENSP), dirigée par l'Inspection générale et co-portées par les deux ministères qui fixeront à la direction des « *objectifs* ». Ces ENSP remplaceront-elles ou s'ajouteront-elles aux Inspé ? Ceux-ci vont-ils disparaître ? Les réponses données à ces questions sont contradictoires.

« Les propos tenus aux organisations syndicales montrent un très grand degré d'impréparation, des confusions et des désaccords entre ministères ».

1. <https://www.snesup.fr/article/lettre-fde-janvier-mars-2024-reforme-de-la-fde-de-la-fuite-dans-les-idees>



Pour enseigner dans ces licences et masters, les formateur·ices qui proviendraient du MEN à 50 % seraient « *choisi-es* » (repéré-es sur le terrain) et ne conserveraient leur poste que trois ans, renouvelable une fois. La volonté de contrôle des contenus par le MEN est très visible : il s'agira pour ces formateur·ices de transmettre aux enseignant·es débutant·es les « *bonnes pratiques* » validées par le MEN et son Conseil scientifique (CSEN). Les personnels des universités représenteront alors 50 % seulement des formateur·ices des ENSP en licence PPPE et en master 1<sup>er</sup> et 2<sup>nd</sup> degrés. Pour enseigner en master ENSP après le concours, le MEN ose préciser que les personnels des universités seront choisis, contrevenant ainsi à toutes les règles universitaires, ce que le MESR ne s'est pas privé de faire remarquer ; pour la LPPE, cela n'a pas été précisé : est-ce un oubli malheureux ? L'inquiétude des formateur·ices actuel·les en Inspé est également très grande : ce sont pour la plupart des permanent·es dont le poste n'est pas révocable, que vont-ils devenir s'ils ne sont pas « *choisi-es* » pour former en ENSP ?

### Le grand flou

La réforme n'est pas non plus de nature à rassurer les étudiant·es. Certes, en master, les lauréat·es seront rémunéré·es, mais faiblement : 900 euros en M1 (37 % en stage d'observation et de pratique accompagnée) et 1800 euros en M2, année pendant laquelle iels seraient en responsabilité de classe à mi-temps. En M1, cette rémunération de 900 euros serait en dessous du seuil de pauvreté pour une personne seule. D'autant plus si, comme l'affirme le gouvernement pour l'instant, les M1 relèvent d'une affectation nationale après le concours : comment déménager et vivre avec 900 euros par mois ?

Le MEN ne donne pas de documents officiels et reporte sans cesse les concertations avec les syndicats, notamment concernant les questions de passerelles et de poursuites d'études, centrales pour les étudiant·es :



**Cette réforme est contraire aux principes que nous défendons pour la formation des enseignant·es. Le contenu et les modalités de mise en place sont inacceptables.**

avec une licence en poche, faut-il s'inscrire en master 1 Métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation (MEEF) à l'Inspé à la rentrée de septembre 2024 alors qu'il sera possible de passer le concours niveau L3 au printemps 2025 ? Pour les étudiant·es inscrit·es en M2

MEEF à la rentrée 2024, quel concours passer (L3 ou M2) ? Comment se préparer aux concours dans une telle incertitude ?

Le mépris du gouvernement pour les conditions d'étude et de travail des étudiant·es est flagrant, ce qui montre encore une fois que l'attractivité du métier et l'augmentation du vivier de candidat·es aux concours ne motivent absolument pas cette nouvelle réforme précipitée de la formation des enseignant·es.

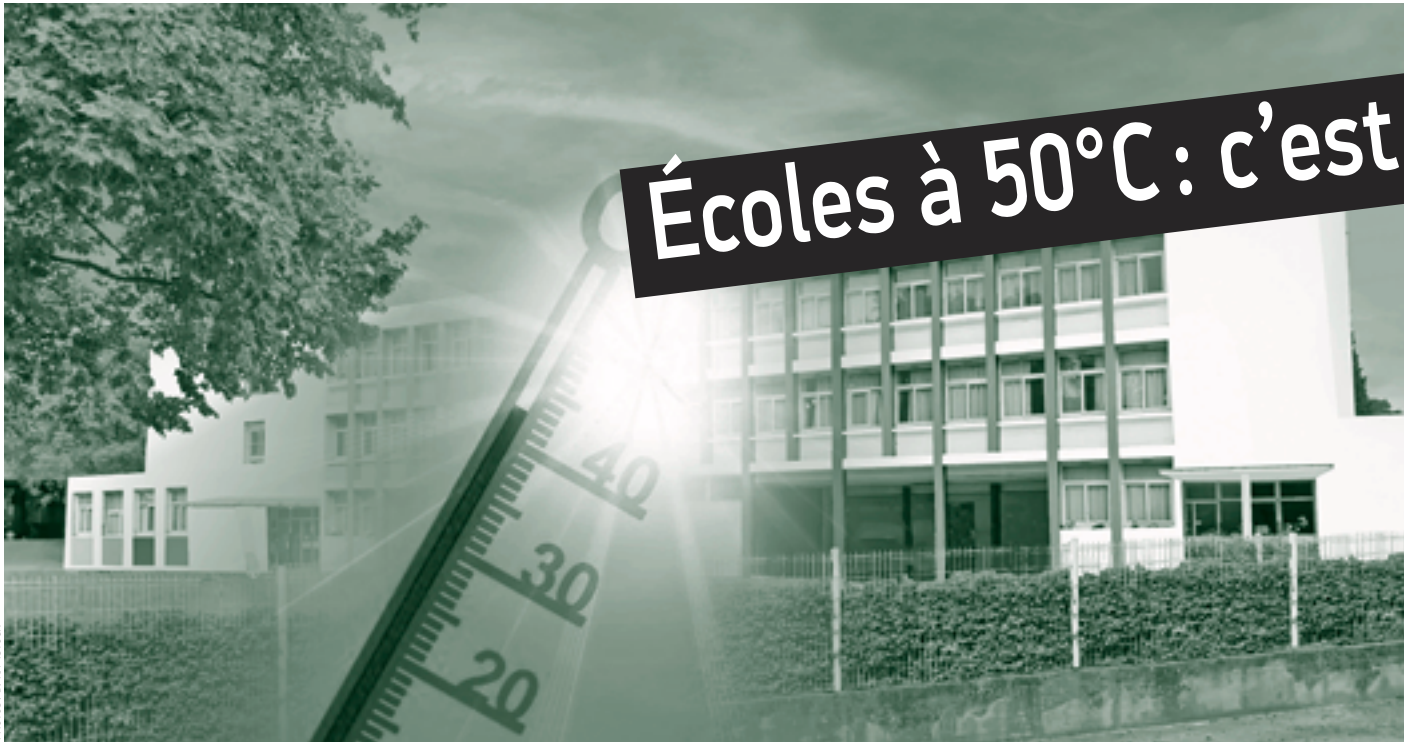
### Des « innovations statutaires » dangereuses

Dans la FSU, l'ÉE porte, depuis la mastérisation de la formation, la volonté d'un recrutement sur concours des enseignant·es à la licence, suivi des deux années de master rémunérées comme élèves fonctionnaires. De loin, la réforme annoncée pourrait sembler faire écho à ce mandat. Elle a d'ailleurs été plutôt favorablement accueillie par les étudiant·es qui envisagent de se préparer aux concours, car elle semble proposer une solution pour éviter la grande précarité de la vie étudiante. Mais cette réforme est contraire aux principes que nous défendons pour la formation des enseignant·es. Le contenu et les modalités de mise en place sont inacceptables, et cela s'accompagne d'« *innovations statutaires* », dont les ministères ne savent même pas si elles seront validées juridiquement. Les lauréat·es de M1 ne seraient en effet pas des fonctionnaires stagiaires, mais des « *stagiaires alternant·es* », qui recevraient une « *gratification* » et

non un salaire d'élève-fonctionnaire ou de fonctionnaire-stagiaire, ce qui semble pour l'instant contradictoire avec les statuts de la fonction publique. Serait-ce là une première brèche, une première attaque des statuts de la fonction publique qui convergerait avec les annonces récentes de Stanislas Guérini à ce sujet ? ■



© ALEXANDRA BONNEFOY/REA



PHOTOS: D. R. / ISTOCK

# Écoles à 50°C : c'est

**Chaque année, les températures explosent dans les bâtiments scolaires, mettant à rude épreuve les personnels comme les élèves. La réglementation actuelle est muette sur la question, il est urgent pour les syndicats de proposer des solutions.**

■ PAR JULIEN RIVOIRE

**F**in mai, les 50°C sont dépassés en Inde et au sud du Mexique. À New Delhi, les écoles ferment, rappelant combien les dérèglements climatiques s'accroissent et bouleversent le quotidien. Parmi les plus vulnérables, les jeunes enfants, notamment dans des quartiers urbains densément peuplés, d'autant que les canicules s'accompagnent de pics de pollution de l'air. Mais les travailleur·ses, quel que soit leur domaine d'activité, sont également en danger. Le syndicalisme doit d'urgence se saisir de ces enjeux de travail sous forte chaleur et apporter des réponses qui protègent sans accentuer les méfaits environnementaux.

Un accès à la fraîcheur pourrait se traduire par un plan de climatisation des écoles. Elle est cependant un exemple caractéristique d'une fausse solution qui entraîne une mauvaise adaptation. En effet, l'étude de l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (Anses<sup>1</sup>) montre que la climatisation a des impacts directs, un écart de température trop important (supérieur à 7°C) pouvant causer des douleurs musculaires, des maladies infectieuses ou respiratoires. De plus, elle assèche l'air, perturbant le fonctionnement du système respiratoire. Enfin, la climatisation contribue au

phénomène d'îlot de chaleur urbaine en rejetant la chaleur des bâtiments dans les rues et ne favorise pas la sobriété énergétique. Ainsi ne devrait-elle être envisagée que comme une solution ultime.

## Réponses systémiques nécessaires

Les fortes chaleurs nous obligent à imaginer une combinaison de changements structurels et organisationnels. Si la rénovation des bâtiments fait l'objet d'un large consensus, les réponses organisationnelles aux urgences constituent un angle mort des politiques publiques.

Les Codes du travail et de la fonction publique ne fixent pas de température maximale pour travailler et ne donnent pas de définition de la « canicule »<sup>2</sup>. L'évaluation des risques liés aux « températures élevées ou extrêmes » est renvoyée à l'employeur·se qui doit « mettre en œuvre toutes les mesures nécessaires » (aménagement des locaux et des postes de travail, des horaires, distribution d'eau, etc.) pour assurer la protection des salarié·es<sup>3</sup>. L'employeur·se peut décider de l'arrêt du travail, quitte à récupérer les heures perdues. Les travailleur·ses peuvent exercer leur droit de retrait si une situation présente un « danger grave et imminent pour leur vie ou leur santé »<sup>4</sup>. Une telle réglementation, sans obligations ni sanctions prévues, conduit bien souvent à une faible prise en charge de cette responsabilité. Or, il est possible de réglementer davantage les conditions d'exercice du travail sous fortes chaleurs, comme c'est le cas en Belgique, en Espagne et à Chypre.

La question climatique fait l'objet d'une lutte de cadrage pour dédouaner les principaux responsables et individualiser les réponses. Ainsi, à l'instar des écogestes, les politiques publiques se résument souvent à une action pour faire évoluer les comportements. L'individu doit se doter de « bonnes pratiques » (boire régulièrement, se

1. AFSSSE. *Impacts sanitaires et énergétiques des installations de climatisation — Établissements de santé. Établissements accueillant des personnes âgées.* Mai 2004.  
2. Pour Météo France, une canicule est une « période de chaleur intense pendant trois jours et trois nuits consécutifs avec un risque sanitaire notamment pour les populations fragiles ou surexposées ce qui correspond à un niveau de vigilance météorologique orange ».  
3. Voir l'article L. 4121-1 du Code du travail.  
4. Voir les articles 4131-1 à 4131-4 du Code du travail.

# quoi le plan ?

vêtir de manière adaptée), indiquer s'il ne se sent plus en capacité de travailler (y compris par la mobilisation du droit de retrait). Autant d'indications que l'on retrouve dans les guides ministériels qui font fi des rapports sociaux inhérents à la relation de subordination salariale, à l'implication des agent-es des services publics dans leur travail (l'attachement à la continuité du service public par exemple), à certaines cultures professionnelles de valorisation de la résistance à l'effort, mais également au fait qu'une fois atteintes, les limites corporelles ne nécessitent plus une action préventive mais curative, signe par ailleurs de l'échec de la démarche de prévention.

## Organisation du travail

Pourtant, il serait possible de s'appuyer sur les recommandations de l'Institut national de recherche et de sécurité (INRS) pour construire une réelle démarche de prévention : « *il est possible d'agir sur l'organisation du travail (augmentation de la fréquence des pauses, limitation du travail physique, rotation des tâches...), l'aménagement des locaux (zones de repos climatisées, ventilation), les matériels et les équipements en associant les représentants du personnel et le service de santé au travail.* » Le ministère de l'Éducation nationale délivre quant à lui quelques recommandations<sup>6</sup> qui, pour certaines, s'inscrivent dans la même perspective (informer les élèves et personnels des bons comportements à adopter, et le sempiternel numéro vert), et d'autres touchent à l'organisation collective.



Nombre d'entre elles se heurtent au manque de moyens. Ainsi, il est indiqué de fermer les volets (quand ils existent), identifier les locaux les plus exposés et adapter l'organisation et l'utilisation des espaces en fonction de l'exposition (alors que la plupart des cités scolaires souffrent d'un manque d'espaces), ou encore, rafraîchir les locaux la nuit en ouvrant des fenêtres (sans les moyens humains nécessaires).

## Quelle réponse syndicale ?

Notre démarche doit s'appuyer sur les collectifs de travail et la professionnalité des agent-es. Construire un protocole qui détaille l'organisation, l'adaptation des activités scolaires et de leur contenu, en cas de chaleur intense. Dégager du temps de travail d'équipe dédié à l'élaboration de plans locaux au niveau de la commune pour qu'ils soient construits par les acteur-rices qui les mettront en œuvre et pour harmoniser sur la commune l'organisation des écoles en cas d'alerte (éventuelles adaptations des horaires, coordination avec le périscolaire, les transports scolaires).

Une action sur les conditions de vie dans les écoles doit être menée sans attendre les rénovations complètes nécessaires. Cela inclut la mise à disposition de thermomètres et l'installation de dispositifs de rafraîchissement tels que des brumisateurs, des points d'eau et des ombrières dans les cours. Des systèmes de brassage de l'air peuvent être installés comme alternative à la climatisation. Ce qui n'empêche pas les communes de garantir l'existence d'une grande pièce fraîche par école (y compris par de la climatisation). Enfin, une dimension souvent ignorée réside dans la nécessaire présence de personnels stables et en nombre suffisant pour faire face à l'incertitude des dérèglements. En effet, cela offre une plus grande capacité à organiser collectivement la réaction, à imaginer des scénarios alternatifs, en s'appuyant sur des personnels formé-es et maîtrisant les spécificités et les ressources du territoire. Des plans d'adaptation aux fortes chaleurs seront d'autant plus efficaces qu'ils seront construits par les personnels qui auront à les mettre en œuvre.

La météo de ce printemps en métropole n'a rien à voir avec le climat : le mois de mai 2024 est le plus chaud jamais enregistré, comme les 13 mois précédents. N'attendons pas pour imposer nos revendications pour construire des plans d'adaptation aux fortes chaleurs, pour les écoles, et plus globalement pour l'ensemble des services publics. ■

5. Eurogip, *Travail par forte chaleur et canicule: quelles législations et actions de prévention à l'international?* juin 2023.

6. *Recommandations aux directeurs d'école et chefs d'établissement pour prévenir les effets de la canicule*, sept. 2023.



PHOTO: DANIEL LOZANO GONZALEZ / GETTY IMAGES



# Refondation syndicale: défaire

**L'École émancipée continue à développer dans sa revue différentes entrées sur la mise en œuvre d'un nouvel outil syndical permettant plus largement une refondation du syndicalisme de transformation sociale.**

■ PAR  
CLAIRE BORNAIS,  
LAURENT CADREILS,  
ARNAUD MALAÏSÉ,  
ÉMILIE MOREAU

Après les congrès de la CGT et de Solidaires et quelques mois avant le congrès de la FSU, le mandat de construire un nouvel outil syndical nécessite d'explorer comment avancer concrètement et de traiter des freins qui peuvent exister. La nécessaire refondation syndicale ne se confond pas avec le travail engagé avec la CGT et ne s'y limite pas davantage. Le travail engagé peut, par contre, servir d'appui pour décliner cette refondation qui, loin d'un jeu de mécano d'appareils, ne pourrait déboucher sur une simple fusion entre les deux organisations, encore moins sur une intégration dans la CGT.

En revanche, il s'agit de donner espoir aux salarié-es en continuant à porter que ce qui rassemble ces organisations syndicales est infiniment supérieur à ce qui les divise.

Dans ce contexte, la FSU estime à juste titre nécessaire de continuer à travailler étroitement avec la CGT, d'avancer en construisant une culture commune entre les équipes militantes de la CGT et de la FSU et en y associant Solidaires partout où c'est possible.

Les rencontres locales qui commencent à se multiplier comme les volontés de travailler sur des thématiques précises sont des éléments nécessaires pour que ce travail débouche sur une dynamique militante pouvant convaincre beaucoup plus largement.

Il est important de mettre en lumière tout le travail en commun réalisé, dans les sections départementales avec l'exemple de ce qui s'est fait dans le 31 (revue n° 107), dans les ministères comme à l'Agriculture. Mais pour autant, pour pouvoir avancer, il est aussi nécessaire de s'arrêter sur les endroits où le travail est plus complexe. Notamment ceux où les équipes sont en forte concurrence et là où les cultures syndicales sont assez éloignées.

C'est dans cette optique que l'École émancipée a jugé utile d'interroger les cosecrétaires du Snuter-FSU, le syndicat de la territoriale et troisième syndicat de la fédération, pour qu'il et elle puissent faire part des débats qui traversent leur organisation. ■



PHOTO: LA MONTAGNE



# les nœuds

## “ QUESTIONS À BÉATRICE FAUVINET ET JULIEN FONTÉ\* ”

### « Trouver un rythme qui prenne en compte nos militant·es et notre histoire particulière »

\* Les deux responsables du Snuter-FSU, Béatrice Fauvinet et Julien Fonté, explicitent les contours de leur concurrence syndicale avec la CGT, reviennent sur leur histoire spécifique et en exposent les conséquences sur leurs débats internes autour de la refondation syndicale.

#### ► Quelles sont vos réalités de concurrence syndicale au sein de la territoriale avec la CGT et Solidaires ?

Avec Solidaires, nous sommes majoritairement issu·es de la CFDT, dont nous sommes parti·es à deux périodes différentes. Celles et ceux qui ont créé Sud collectives territoriales sont parti·es après le mouvement en décembre 1995 et nous, après celui de 2003 pour construire un syndicat dans la FSU. Nos implantations respectives en « peau de léopard » sont complémentaires dans les grandes lignes. Là où nous sommes, Solidaires n'existe pas ou peu, et vice versa.

La véritable concurrence se déroule avec la CGT, présente dans quasiment toutes les collectivités locales. Au niveau national, depuis 2022 et notre entrée, suite aux élections professionnelles, au Conseil supérieur de la fonction publique territoriale, nous travaillons très bien avec la CGT. Nous œuvrons ensemble au sein de l'intersyndicale nationale avec la Fédération autonome de la fonction publique (FA-FP), l'Unsa, FO et la CFDT, dans laquelle le syndicalisme de lutte et de transformation sociale est plutôt minoritaire avec 8 sièges sur 20 pour la CGT et la FSU dans le Conseil supérieur.

#### ► Avec forcément des disparités selon les collectivités, comment arrivez-vous à travailler en commun avec la CGT ?

Cela dépend de plein de paramètres : concurrence directe ou pas, rapport à l'employeur, stratégie syndicale, ouverture aux autres syndicats... Nous n'avons pas la même structuration. Le Snuter-FSU s'organise avec une seule section syndicale par collectivité pour l'ensemble des agent·es tandis que la CGT peut être représentée par plusieurs syndicats qui ont parfois des intérêts et des pratiques différentes.

Globalement, nous travaillons très bien en commun avec la CGT dans certains endroits et moins bien dans d'autres. Notamment là où nous sommes en concurrence au quotidien avec la conséquence concrète, et non diluée dans la territoriale par un autre échelon plus large, de l'attribution directe des moyens syndicaux liée à chaque scrutin local. L'histoire particulière de la CGT avec l'employeur dans les villes communistes, anciennes ou actuelles, peut également influencer. De plus, dans certains endroits, pas majoritaires mais pas marginaux non plus, nous nous sommes construits en proposant une alternative

syndicale à des personnels qui ne se retrouvaient plus dans leurs syndicats, que ce soient Sud, la CFDT ou la CGT aussi. Enfin historiquement, quelques-unes de nos sections locales sont issues directement de la CGT ou de Solidaires.

Tout cela contribue à ce que les questions de recomposition syndicale ne se discutent pas de la même façon dans notre syndicat polymorphe qu'ailleurs dans la FSU, selon l'histoire particulière de chaque équipe syndicale.

#### ► Comment les militant·es du Snuter-FSU se projettent-ils donc sur la perspective de construire un nouvel outil syndical ?

La difficulté est qu'aujourd'hui nous ne sommes que dans un dialogue avec la CGT où plane, dans toutes les discussions, l'ombre de la fusion et de l'absorption, ce qui va tout surdéterminer. La petite série d'articles dans la presse avant Noël a crispé les militantes et les militants en donnant le sentiment de quelque chose en train de se jouer sans elleux dans des discussions d'appareil. Et la crainte que les profs nous laissent sur le carreau... Nous avons expliqué, contextualisé, rassuré... et redit le réel du contenu des rencontres tenues entre la CGT et la FSU auxquelles nous participons systématiquement.

Si l'immense majorité de nos militantes et militants partagent le fait que le syndicalisme, et surtout le nôtre, affronte des conditions qui lui sont plutôt défavorables, nous n'en sommes pas non plus au point où ils envisagent de dépasser le jeune outil Snuter et la FSU auxquels nous sommes toutes et tous très attaché·es.

Notre histoire pèse pour beaucoup avec le choix de construire un certain syndicalisme au sein de la FSU et de l'y faire grandir. Nous avons quitté un syndicat il y a un peu plus de 20 ans pour en recréer un autre dans la FSU, puis encore un nouveau en fusionnant avec le syndicat des agent·es de l'Éducation nationale. Il a fallu construire une dynamique, avec des cultures professionnelles et syndicales différentes, pour s'acculturer ensemble et devenir représentatif·ves nationalement. Cela nous a demandé beaucoup d'énergie militante. Aujourd'hui, nous n'avons pas encore atteint le stade de se dire qu'on pourrait déménager ailleurs. Nous ne sommes pas au même stade de construction que les syndicats historiques de la fédération. Nous sommes toujours en pleine dynamique de développement et c'est difficile de l'articuler avec le discours d'une recomposition syndicale, bien qu'elle soit totalement légitime. Nous avons une responsabilité, de ne pas faire trop vaciller notre union syndicale tout en partageant la nécessité d'une recomposition syndicale. Il s'agit de la faire sur un rythme qui prenne en compte nos militantes et militants, notre histoire particulière, notre stade actuel de développement... ■

PROPOS RECUEILLIS PAR ARNAUD MALAÏSÉ



# FSU : un congrès dans un climat pesant

*Le congrès de la FSU aura lieu au début de 2025, dans une période troublée par la montée de l'extrême droite, en France et un peu partout dans le monde, par l'augmentation des phénomènes climatiques intenses et des conflits armés.*

L'objectif global du prochain congrès de la FSU est de sortir avec des mandats forts et un dynamisme militant renouvelé. Les enjeux sur les mandats sont liés en particulier à la montée de l'extrême droite (ED). En fonction du résultat des législatives à venir, il s'agit de conforter et préciser les mandats précédents de lutte contre ses idées, pour éviter son accession au pouvoir, ou sa mainmise sur l'ensemble des pouvoirs en 2027, mais aussi de réfléchir à comment faire du syndicalisme si l'extrême droite est, ou arrive au pouvoir ? Et quels mécanismes de protection des militant-es face à la répression syndicale ? Se poser ces questions permet de se projeter sur le plus noir des scénarios tout en œuvrant avec constance à faire gagner le camp progressiste face au camp réactionnaire. La refondation du syndicalisme de transformation sociale (voir pages 12-13) deviendrait une forme d'urgence pour toutes et tous, mais pour les plus « ciblé-es » en particulier.

## De nombreux enjeux

Dans une période où les idées réactionnaires ont le vent en poupe, les questions féministes sont un enjeu fort et certaines revendications restent à préciser. Mais il s'agit également de traiter les problèmes internes à la FSU : le congrès devrait en principe inscrire dans les statuts de la fédération l'existence d'une cellule de veille interne contre les violences sexistes et sexuelles (déjà créée), dont les modalités de saisine font encore débat à ce jour.

Les questions environnementales, dont celles autour de l'adaptation au dérèglement climatique, sont également un sujet sur lequel la FSU doit avancer, par exemple en matière de revendications pour les agent-es en cas de canicule ou de catastrophe climatique, ou de lien entre services publics et adaptation.

Dans l'éducation, le mouvement de contestation de la réforme du choc des savoirs a montré la capacité de la FSU à porter un projet éducatif différent et à convaincre



PHOTO : D. R.

une large majorité des collègues (au moins au collègue). Comment élargir et gagner l'opinion publique à notre vision d'une école émancipatrice ?

Le projet de loi Guerini devrait entamer son parcours parlementaire à l'automne prochain, il s'agira donc de travailler à des mandats de lutte contre cette loi et ses effets sur les agent-es et le service public si elle est adoptée.

■ PAR  
LES ÉLU-ES ÉE  
DU BDFN

## Renforcer la représentativité de l'École émancipée

Mais avant les débats du congrès, il y aura un vote d'orientation (du 7 au 28 novembre prochain), permettant une forme de mesure du poids des différentes tendances. Cela servira à déterminer la composition du congrès et celle des instances délibératives de la FSU (conseil délibératif fédéral national et bureau délibératif fédéral national) jusqu'au congrès suivant. D'où l'importance de mener activement campagne en octobre et novembre pour faire voter le maximum de camarades pour la liste proposée par l'ÉE. Nous avons voulu faire figurer cette année dans l'appellation de notre liste une mention supplémentaire, pour préciser que les camarades qui se sentent « hors tendance » (par exemple, parce que leur syndicat national ne fonctionne pas en tendances) peuvent aussi voter pour cette liste. En effet, le fait que seule la tendance Unité et action l'ait mentionné jusqu'ici introduisait finalement une forme de confusion amenant à penser qu'elle était « la tendance des sans tendance », les autres tendances se retrouvant de fait assimilées à des groupes un peu sectaires. Ce n'est pas notre conception de la construction d'une FSU unitaire, pluraliste, adoptant ses mandats par la synthèse. ■



# Le rassemblement toujours au programme du Snasub-FSU



Le 11<sup>e</sup> congrès du Snasub-FSU s'est tenu en Ardèche, à Satillieu, entre le 13 et le 17 mai dernier seulement deux années après le précédent congrès. Après un décalage en 2022, causé par la pandémie, la volonté partagée des instances du Snasub a été de repositionner le congrès du syndicat en amont du congrès fédéral, afin de pouvoir y porter des mandats « tout neufs », du moins récemment débattus le plus largement dans le syndicat. Car les sujets syndicaux du Snasub sont souvent originaux dans la fédération, liés aux spécificités de notre champ de syndicalisation : les personnels administratifs, techniques et des bibliothèques de l'Éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la culture. Parmi ceux-ci, un sujet d'actualité est celui de la remise en cause des accords sur l'aménagement et la réduction du temps de travail (ARTT) de 2002 avec, au menu, une volonté ministérielle de faire travailler plus les personnels pour les payer moins. La question des niveaux des traitements et des salaires est également prégnante. L'inflation

■ PAR  
JULIE ROBERT

et les rehaussements successifs du minimum fonction publique ont littéralement sapé la progression de carrière de la catégorie C et largement entamé celle de la catégorie B. Le niveau indemnitaire de ces personnels de toutes catégories est largement inférieur au niveau interministériel, et la précarité y atteint des niveaux très importants, notamment dans le supérieur. En bref, la situation des personnels représentés par le Snasub est globalement défavorable et notre motion revendicative contient de nombreuses pistes d'amélioration.

Pour porter ces revendications, nous avons, cette année encore, formé une liste de rassemblement, réunissant des militant-es des tendances UA, ÉÉ, Uris et hors tendance. Elle s'est largement imposée dans le vote des adhérent-es et se traduit par une reconduction du cosecrétariat général à trois têtes (dont une ÉÉ) ainsi que des trésorier-es nationaux-ales. L'ÉÉ continue ainsi de prendre toute sa part dans l'animation du projet syndical du Snasub-FSU. ■

## Du SNU Tefi à la FSU Teios

Le congrès du SNU Tefi (travail emploi formation insertion) s'est tenu du 29 au 31 mai 2024. Dans un contexte d'annonces violentes du gouvernement sur l'assurance chômage, il a réaffirmé la place de notre syndicat aux côtés des chômeur-es, des précaires, pour défendre leurs droits et aux côtés des agent-es du service public de l'emploi.

Il s'agit de renforcer le paritarisme, qui doit définir les règles de l'assurance chômage avec, dans l'attente, le retour à la convention d'avant 2019. Le congrès s'est inscrit dans la perspective des mobilisations communes qui devront être initiées.

Il a tenu également à réaffirmer notre travail unitaire pour nos libertés face aux répressions du pouvoir, que ce soit de manifester, de s'exprimer et du contrôle des populations via l'intelligence artificielle. Il a dénoncé l'usage des algorithmes de contrôle social, déjà en usage à la Caisse des allocations familiales et qui arrivent à France travail mais aussi celui de la surveillance sur les voies publiques.

Notre syndicat affirme un peu plus son attachement à la fédération, en changeant d'appellation. Cette démarche s'inscrit pleinement dans les mandats du congrès FSU de Metz en février 2022, où il a été acté de renforcer le lien entre les syndicats nationaux et la fédération. Ainsi le SNU Tefi n'est plus. Vive la FSU Teios ! La FSU Teios rassemble les personnels du travail, de

■ PAR  
ALEXANDRA  
NOUGAREDE

l'emploi, de l'insertion et des organismes sociaux. Cet attachement fédéral se retrouve désormais avec la terminologie FSU associée à chacun des secteurs.

Au-delà de ce changement de nom, loin d'être anecdotique ou sémantique, cette dynamique s'inscrit dans une logique de coopération au plus près des personnels. Cela passe pour les équipes militantes, par de la formation, des échanges autour des connaissances et ressources. Cela passe aussi à destination des personnels, par la mobilisation et l'élaboration d'outils opposables pour défendre et acquérir des droits sociaux. ■





# Congrès du Snuep-FSU : un autre lycée pro est possible

**Le 8<sup>e</sup> congrès national du Snuep-FSU s'est tenu du 25 mars au 29 mars 2024 à Limoges. Il a rassemblé chaque jour une centaine de participant-es, avec un objectif affiché : défendre l'enseignement professionnel public sous statut scolaire.**

Un congrès est toujours un moment crucial dans l'élaboration des nouvelles orientations de notre syndicat. Mais dans une structure où le débat entre tendances n'a jamais vraiment eu lieu, la direction de la tendance UA a exprimé son souhait de ne plus reconduire une liste d'union UA/ÉE, tendances historiquement cogérantes du syndicat, invoquant la nécessité de clarifier les positions et les poids respectifs au sein de l'appareil. Cette division nous est apparue contre-productive, étant donné la place du Snuep-FSU dans le champ syndical, et nous l'avons immédiatement critiquée. Des réunions collégiales ont été organisées pour parvenir à un accord, mais aucune solution ne nous a semblé satisfaisante. En conséquence, nous avons décidé de ne pas présenter de candidat-es au conseil national. Cette division a entraîné le désengagement d'un certain nombre de militant-es de l'ÉE, jusqu'à alors très investi-es dans les secteurs nationaux et les sections académiques du Snuep-FSU. Ce recul est regrettable et ne peut qu'être préjudiciable à notre syndicat.

Dans un esprit d'unité, les quelques congressistes de la tendance École émancipée du Snuep-FSU ont décidé de participer activement à ce congrès, en dépit des tensions préexistantes, et espèrent une amélioration des relations entre les différentes tendances, afin que chacune d'entre



■ PAR  
PAUL LÉBOUC ET  
JÉRÔME LENORMAND

elles puisse contribuer au renforcement et aux combats du Snuep-FSU dans une atmosphère de sérénité retrouvée

Ces combats sont nombreux pour le syndicalisme actuellement, et pour l'enseignement professionnel public en particulier. Les interventions et tables rondes ont permis de clarifier les positions du Snuep-FSU et de les inscrire dans un cadre plus large, par le renforcement du travail fédéral. La table

ronde sur l'intersyndicale de la voie pro (avec la CGT Éduc'action, Sud Éducation et le Snetaa-FO) a appuyé sur les points de convergence qui permettent de maintenir un front commun contre la réforme de la voie professionnelle en cours, sans taire les différences et les divergences qui peuvent exister entre nos organisations.

## Actions collectives et intersyndicales

Les travaux en commission ont abouti au vote des 4 thèmes proposés. Le thème 1 revient sur les dangers que les réformes successives font peser sur la voie professionnelle. Depuis l'élection de Macron, les évolutions la fragilisent de plus en plus, notamment en promouvant le modèle de l'apprentissage et en rapprochant encore plus les LP des entreprises. Le titre du thème 2 parle de lui-même : « *Un statut protecteur des personnels et du service public, rompre avec l'opacité et le mérite* ». Le thème 3 insiste sur la défense des valeurs humanistes, la lutte contre les stéréotypes et les discriminations, l'arrivée en force des acteurs économiques, la lutte contre les extrêmes droites, la défense des droits des femmes et la place de l'école dans l'Anthropocène. Dans la situation actuelle, il n'oublie pas la situation internationale ni la promotion des valeurs pacifistes ni les violences institutionnelles à l'encontre des militant-es. Le 4<sup>e</sup> thème s'est quant à lui intéressé au développement syndical, au décroisement et aux rapprochements possibles.

En conclusion, le Snuep-FSU réaffirme son refus de l'école du tri social que le gouvernement cherche à mettre en place pour satisfaire sa vision d'un monde du travail polarisé où la majorité de la population devrait se satisfaire d'emplois précaires, interchangeables et mal rémunérés, pour augmenter les profits d'une minorité. Le Snuep-FSU réaffirme en sortant de son congrès la nécessité de l'action collective intersyndicale, et appelle à participer aux actions locales et nationales pour refuser ces politiques. ■



PHOTO : D. R.





# Quel rôle pour les retraité·es



© AFP - FIRAS ABDULLAH

Le cortège parisien de la manifestation contre la réforme des retraites, le 19 janvier 2023.

**Même s'il y a des hausses de syndicalisation au moment des gros mouvements comme celui de la défense des retraites en 2023, les taux de syndicalisation restent bas en France (moins cependant dans la fonction publique que dans le privé). Les départs de retraité·es font encore baisser ces taux. Dans les deux « gros » syndicats nationaux de la FSU, SNUipp et Snes, les retraité·es représentent environ 20 % des syndiqué·es.**

La plupart du temps, pour l'adhérent·e lambda, l'arrivée à la retraite marque la fin de l'adhésion à un syndicat : plus besoin de défendre son salaire, ses conditions de travail, ses problèmes corporatifs (mouvement, avancement, etc.) On assiste également à une déperdition de militant·es très investi·es qui sont lassé·es des instances de « dialogue social », des luttes répétitives et trop souvent perdues.

Syndiqué·es ou pas, les retraité·es peuvent être très investi·es dans la partie « transformation sociale » chère à notre syndicalisme : un bon nombre s'occupent des migrant·es, sans-papiers, réfugié·es, d'alphabétisation, d'aide aux devoirs et de lecture d'albums, de solidarité matérielle dans les organismes

■ PAR  
JEAN-MARIE CANU,  
NADINE CASTIONI,  
MARY DAVID,  
MANUEL FERNANDEZ,  
ROMAIN GENTNER

caritatifs, de solidarité familiale auprès de leurs parents ou petits-enfants, de sport et culture dans les associations ?

Pour d'autres, la question de rester syndiqué·e ne se pose pas : même s'ils ne travaillent plus, les retraité·es restent lié·es au monde du travail. Les retraites sont des droits acquis par le travail, fondés sur des cotisations et sur la durée d'emploi.

Mais se pose alors fortement la question du militantisme syndical : les retraité·es n'ont plus de lieu de travail, les questions professionnelles ne les concernent plus au premier chef, leur rôle est essentiellement un rôle de soutien aux actif·ves. Le passage à la retraite se traduit par une coupure avec la réalité du travail. Les retraité·es sont confronté·es à l'absence de vécu direct en matière de conditions de travail et d'évolution du métier. Dans le même temps, iels



- perdent le contact quotidien avec les collègues, ce qui constitue le ciment de l'activité syndicale. Ces conditions nouvelles rendent la pratique syndicale plus difficile : comment construire du collectif hors de la présence quotidienne des collègues ? Et à tout le moins très différente : comment construire un syndicalisme au-delà de la composante professionnelle ?

### Quelle organisation ?

Historiquement, la forme la plus commune d'organisation de retraité-es n'est pas le syndicat, mais l'association : Fédération générale des retraités de la fonction publique (FGR-FP), Union nationale des retraités et des personnes âgées (UNRPA), ou le groupe de loisirs du type Loisirs et solidarité des retraités (LSR). Les organisations de défense des retraité-es seraient le lieu d'un militantisme spécifique, sans continuité véritable avec le militantisme qui le précède, parfois relégué, parfois défendant de manière corporatiste les intérêts des retraités. Dans la FGR-FP, la FSU est largement majoritaire et les actions semblent parfois faire double emploi.

À la FSU, une fois en retraite, nous restons membres de notre syndicat national, nous participons aux conseils syndicaux, aux congrès, mais les questions propres aux retraité-es y sont rarement évoquées : bienheureux-ses les retraité-es, les syndicats ont des problèmes jugés plus prioritaires !

Par exemple, les retraité-es doivent constamment rappeler auprès des camarades actif-ves que le mot « pensions » doit être adjoint à chaque demande d'augmentation de salaire. Force est de constater que cela n'a rien de naturel ni d'automatique.

La plupart du temps, les questions professionnelles occupent les débats des réunions, les retraité-es y sont

« À la FSU, une fois en retraite, nous restons membres de notre syndicat national, nous participons aux conseils syndicaux, aux congrès, mais les questions propres aux retraité-es y sont rarement évoquées : bienheureux-ses les retraité-es, les syndicats ont des problèmes jugés plus prioritaires ! »



souvent sollicité-es pour expliciter des mandats, revenir sur les fondements historiques de certaines questions, détailler des règlements. Les questions de « transformation sociale » sont beaucoup moins présentes, sauf à certaines périodes de forte intensité : réforme des retraites et, par exemple, assez récemment, les questions de protection sociale complémentaire (PSC).

### Des analyses pas toujours partagées

Lors de la période où a été débattu puis voté le texte sur la PSC (en deux temps : santé, puis prévoyance), la situation des retraité-es « du stock » a été purement et simplement évacuée : seule la dégradation de la situation des futur-es retraité-es a été prise en compte. Les analyses des retraité-es et les alertes lancées n'ont pas été entendues et n'ont pas pu être portées à la connaissance de nos différents syndicats, ce qui a provoqué un trouble voire un mécontentement des militant-es concerné-es.

Les retraité-es se réunissent également dans le cadre de sections fédérales de retraité-es (SRFD) et y traitent de sujets spécifiques à leur situation ou de sujets plus transversaux : la protection sociale y occupe une bonne place et, en ce moment, la mise en avant du mandat du 100 % sécu. Celui-ci doit être rappelé constamment, mais cela débouche rarement sur des actions concrètes. Cela soulève la question importante de la formation des militant-es actif-ves : ce sujet concerne tout le monde dès le plus jeune âge et doit redevenir central.

La SFRN (nationale) réunit les retraité-es des différents syndicats et tendances : elle organise des stages réservés aux retraité-es, comme les journées d'automne ou d'autres ouverts à tou-tes, sur la protection sociale,



PHOTO : MICHEL SOUDANS

Manifestation intersyndicale contre la réforme des retraites, le 11 février à Paris.



PHOTO: D. R.

**La FSU joue aussi un rôle important dans le « groupe des Neuf », intersyndical et associatif (CFE-CGC, CFTC, CGT, FO, FSU, Solidaires, FGR-FP, LSR, UNRPA), au plan national mais aussi dans de nombreux lieux, régions, départements, villes.**

le coût de la santé etc. Les actif-ves n'y sont généralement pas nombreux-ses.

La FSU joue aussi un rôle important dans le « groupe des Neuf », intersyndical et associatif (CFE-CGC, CFTC, CGT, FO, FSU, Solidaires, FGR-FP, LSR, UNRPA), au plan national mais aussi dans de nombreux lieux, régions, départements, villes. Le groupe est parfois incomplet, mais généralement actif (manifestations, rencontres des élu-es, pétitions,

tractages etc.), combatif et capable de construire un projet alternatif commun. Du côté des actif-ves, l'intersyndicale qui était très unie au moment de la réforme des retraites est déjà en sommeil pour une durée indéterminée.

Partant de là, un certain nombre de problématiques sur le sujet du syndicalisme retraité émergent. Elles existent dans toutes les organisations syndicales, si l'on en croit les articles, les mandats de congrès, les échanges à l'intérieur du groupe des Neuf. Les retraité-es poseraient problème. Beaucoup assument encore (trop?) de responsabilités au sein de leurs syndicats : même s'ils ne sont plus dans les instances aux postes de secrétariat par exemple, on leur confie souvent la trésorerie, des sessions de formation, ou des travaux de recherche. Or, on peut remarquer une différence d'organisation des retraité-es dans les syndicats nationaux : le Snes a un secteur retraité-es à part entière avec des réunions spécifiques, une publication spécifique ; le FSU-SNUipp travaille dans le cadre d'une commission avec un supplément ponctuel dans la revue professionnelle. D'autres syndicats nationaux avec des effectifs réduits n'ont pas forcément d'organisation particulière.

Au moment des congrès (ceux des syndicats nationaux ou celui de la FSU) des tensions ont pu apparaître au sujet des retraité-es : mobilisé-es uniquement au moment des élections internes, ils et elles favoriseraient un syndicalisme d'arrière-garde et peu combatif. Nous en parlerons dans un prochain article. ■

## Traitement, pension et pouvoir d'achat

**D**ans la fonction publique d'État, c'est l'employeur qui assure le versement des pensions après l'avoir fait avec le traitement pendant la durée de la carrière. C'est cela qui légitime le fait de parler des pensions en termes de salaire continué ou, dans le privé, de salaire différé. Ce salaire continué est ainsi calculé, au départ à la retraite, sur l'indice terminal des six derniers mois d'activité.

Cette réalité est fortement remise en cause depuis environ vingt ans : les pensions ont ainsi été désindexées des salaires en 2003. Dans le même temps, la péréquation qui permettait aux retraité-es de bénéficier des revalorisations indiciaires de la profession a disparu. La première conséquence est de ne plus faire bénéficier les retraité-es des gains de productivité et de la progression des revenus d'activité. La perte de pouvoir d'achat repose ainsi, pour partie, sur l'écart croissant entre les revenus d'activité et les retraites. C'est parallèlement la déconnexion accentuée des retraites par rapport au monde du travail.

Autre conséquence, les revendications en matière de pouvoir d'achat ne sont plus corrélées et une augmentation des salaires est sans effet sur les pensions, l'inverse étant vrai également.

## JOP 2024 : « C DE L'IDÉOLOG

**L**es sociétés industrielles et post-industrielles, depuis leur avènement, n'ont eu de cesse de construire de façon exponentielle une économie néolibérale mondialisée dont le seul progrès consiste à servir une idéologie mensongère et fictionnelle : vassalisation économique des États, concurrence à outrance, dérégulation des marchés, maximisation des profits dans tous les domaines, accumulation de richesses, verticalisation du pouvoir, privatisation et destruction de tous les biens publics, désastres écologiques, violation des droits du travail, discriminations, exclusions et hiérarchisations sociales.

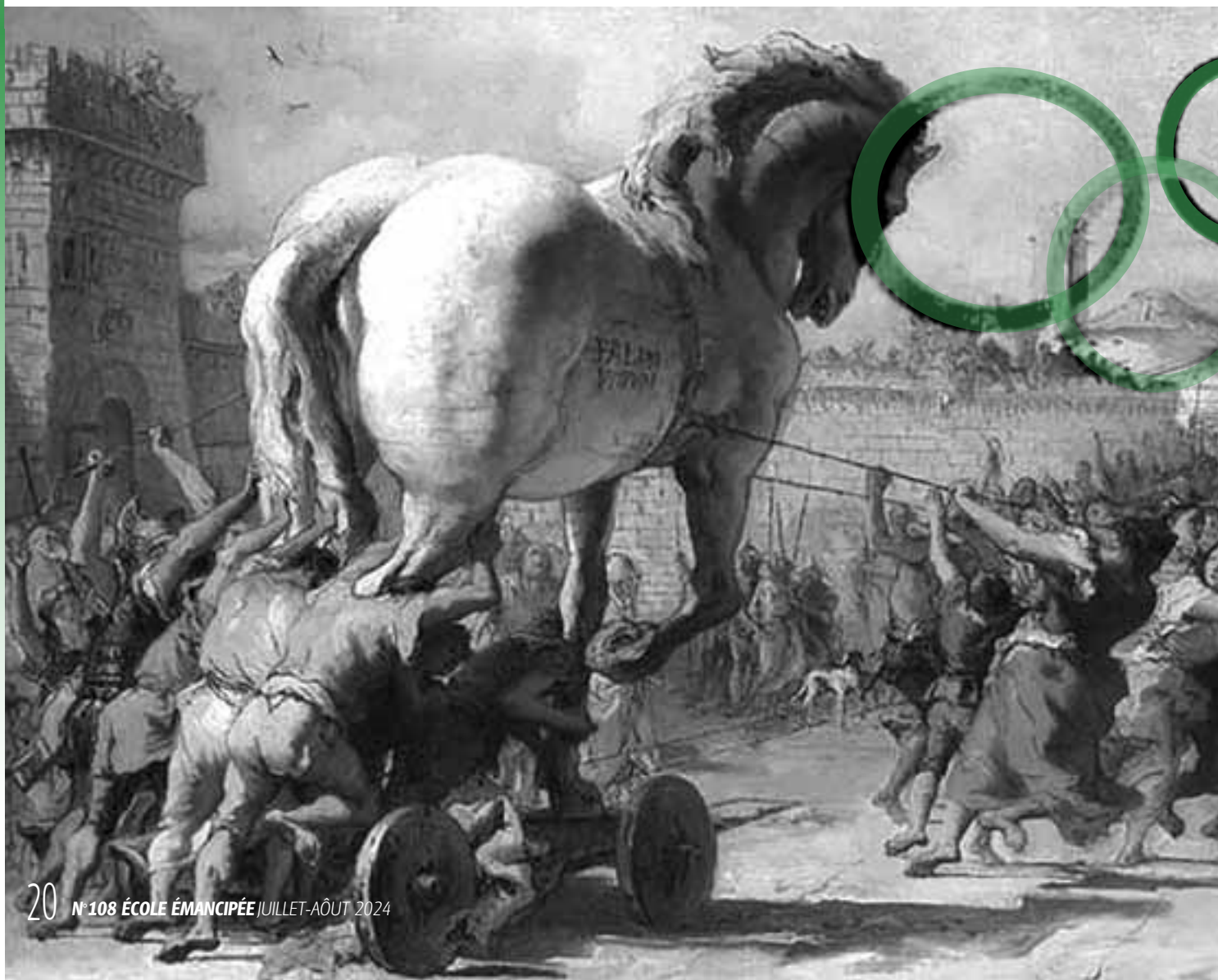
Les grands événements sportifs internationaux (Ges) comme les Jeux Olympiques et Paralympiques (JOP), en se professionnalisant, n'échappent pas à cette logique mortifère du toujours plus.

L'idéologie du sport de compétition est un produit des sociétés néolibérales capitalistes patriarcales. Le corps n'est conçu que comme objet productif de records et de performances sans fin. Il s'inscrit dans des logiques d'affrontement, de vainqueur-es et de vaincu-es, de domination et sert de trophée à un clan, une équipe, une nation.

Depuis plus de 50 ans, la surmédiasation des Ges rythme notre vie de façon répétitive avec une accélération, une étendue et un gigantisme sans précédent.

Cette colonisation de la planète par la culture sportive d'élite et son idéologie est en rupture totale avec les pratiques corporelles traditionnelles, esthétisantes ou de loisir. Elle nie toute pratique physique valorisant la solidarité, la coopération, l'égalité, l'échange, la sécurité, la santé, ou la transforme en une corporéité de quantification de l'exploit, de la supériorité, du classement, de la violence et de l'iatrogénie sportive (usures corporelles, multiplication des blessures graves, *burn-out*, etc.). Le modèle sportif s'est érigé comme archétypique virilisé de l'activité physique humaine y compris dans le monde de l'éducation où la part des activités physiques artistiques reste encore minime.

Les JOP et le Comité international olympique (CIO) convertis en multinationales atteignent des budgets réels d'organisation



# « CHEVAL DE TROIE » LE NÉOLIBÉRALE

colossaux, alors que nous vivons dans un monde où, dans un pays riche comme la France, une partie croissante de la population vit en dessous du seuil de pauvreté. Comme l'écrit Marc Dugain, c'est une véritable « orgie capitaliste » généralisée.

Depuis les années 1970, et face à ce « fait social total » grandissant, un nouveau champ de recherche minoritaire s'est développé, celui d'une analyse critique sociopolitique radicale du corps, du sport et des JO en particulier (*Quel corps?* 1975, J.M. Brohm 1976, 1981 et 1992, *Quels sports?* F. Ollier, 2024).

Mais alors que l'analyse du sport de compétition avait résisté jusque-là à toute étude critique d'ampleur et à tout questionnement au même titre que d'autres objets/sujets d'étude de la praxis humaine, l'organisation surdimensionnée

des Gesi et les énormes paradoxes qu'elle véhicule, provoque des réactions plus nombreuses.

Comment est-il possible d'accepter qu'une multinationale comme Coca-Cola, symbole de la malbouffe, soit partenaire historique du mouvement? Elle n'hésite pas à imposer son logo pour cibler enfants et jeunes adultes dont beaucoup sont confronté-es au surpoids et à la sédentarité.

D'autant plus que le sport de haut niveau, bien qu'il suscite un engouement immédiat, n'amène pas la jeunesse à pratiquer davantage d'activités physiques sur le moyen et long terme.

Comment tolérer aussi le fait que des industries du luxe et des entreprises qui exploitent le travail de nombreuses femmes et enfants dans le monde, soient promues « partenaires premium » par le CIO?

Peut-on croire au mythe de la pacification des peuples, alors que le CIO pratique l'exclusion de certaines nations et que les jeux exacerbent les nationalismes?

L'accès tardif aux JOP des femmes et des personnes en situation de handicap, longtemps exclu-es, est-il une réelle émancipation? Ou bien s'agit-il de nouvelles parts de marché à exploiter alors que les unes et les autres subissent toujours des discriminations dans la société? Cela relativise largement le rôle prétendu progressiste des institutions sportives.

L'engouement populaire sincère pour le spectacle sportif, sa dramaturgie, ses héros et héroïnes, les « émotions » qu'il procure, est aujourd'hui percuté par l'explosion de ces contradictions, qui apparaissent de plus en plus choquantes et absurdes. Les répercussions des JOP en termes écologiques, sociaux, de libertés publiques et de traitement des inégalités de genre sont effectivement nombreuses. Le rêve coûte cher.

D'aucun-es pensent qu'il est possible d'humaniser le sport de compétition comme d'autres imaginent humaniser l'idéologie capitaliste et ses institutions, pour l'extraire de cette impasse matérialiste et obsessionnelle. Georges Vigarello estime que le changement ne surgira, peut-être, que lorsque le drame atteindra un seuil d'intolérable. ■

CE DOSSIER A ÉTÉ RÉALISÉ PAR DES CAMARADES  
ÉÉ DU SNEP-FSU (GUY BERTOLINO, VÉRONIQUE BONNET,  
CHRYSTEL FÉRIGNAC, MANU LAGET, SONIA LAJAUMONT,  
VALÉRIE SOUMAILLE).

## QUELQUES CHIFFRES

Les JOP de Paris ce sont 206 nations, 329 épreuves, 10 500 athlètes - dont environ 500 Français-es - (parmi lesquel-les près de la moitié vit sous le seuil de pauvreté), autant à l'encadrement dans les délégations, 30 000 policier-es, 45 000 bénévoles non hébergé-es, 16 millions d'euros pour une pièce de 2 € et un livret spécial JOP à toutes les écoles de France, 10 millions de spectateurs et spectatrices et 10 millions de visiteurs et visiteuses; des milliers de personnes déplacé-es, pour des travaux d'équipement ou pour le nettoyage social en cours.

C'est aussi 4,4 milliards d'euros (dont 96 % d'argent public) de budget du Comité d'organisation et 4,4 milliards (dont 39 % d'argent public) de budget de la société chargée de construire les ouvrages pérennes. D'autres dépenses seront aussi à prendre en compte: sécurité, transport, primes salariales...

Entre 1968 et 2012, le dépassement des coûts a été en moyenne de 300 %, payé par le pays organisateur.

Les départements paient 180 000 euros le passage de la flamme olympique, une ville environ 100 000 euros.

Le prix des billets de la cérémonie d'ouverture c'est 0 euro sur les quais hauts, 90 euros debout sur les quais bas ou 2 700 euros assis-e.



## Un impact environnemental

*Adhérant à l'initiative des Nations unies « Sports for Climate Action », Paris 2024 dit vouloir maîtriser l'impact écologique de l'événement.*

**L**e Comité d'organisation des JOP (Cojop) s'est fixé pour objectif de réduire de moitié les émissions de gaz à effet de serre de l'événement par rapport à la moyenne des autres JOP. Pour limiter les émissions à 1,5 million de tonnes d'équivalent CO<sub>2</sub>, il s'est engagé à se reposer à 95 % sur des infrastructures existantes (70 %) ou temporaires (25 %). Après l'événement, la réutilisation de l'ensemble devrait être recherchée plutôt que la réaffectation ou le recyclage, mais l'impact réel des infrastructures temporaires, comme les gradins le long de la Seine pour la cérémonie d'ouverture, ne peut être estimé.

Pour le village des athlètes, celui des médias et le centre aquatique, trois sites construits, le Cojop s'était engagé à mettre en œuvre des normes de construction à faible émission de carbone (bois plutôt que béton). Mais, si taille et orientation des bâtiments, isolation, sources d'énergie renouvelable, réversibilité des structures,



PHOTO: D. R.

location plutôt que nouvelles fabrications, révèlent une attention à minimiser l'impact écologique des Jeux, cela n'a pourtant pas empêché la destruction de sites qu'il faudrait pourtant préserver (dégradation de coraux à Tahiti par exemple).

### Empreinte carbone

Les infrastructures et l'alimentation, où des efforts sont faits, ne représentent qu'un peu plus de 30 % de l'empreinte carbone des JOP, mais les émissions liées au transport ainsi qu'aux achats non

### DU SURF AUX JO DE PARIS !

**L**e Cojop a décidé d'installer les épreuves olympiques de surf à Tahiti. La vague de Teahupoo est une des plus connues et des plus costaudes dans le monde du surf, elle méritait bien de devenir olympique.

La décision de remplacer la tour des juges, existant depuis longtemps, par une tour plus imposante, plus « sûre », plus efficace, plus clinquante, a rapidement été contestée par les associations de défense de l'environnement au motif que ce chantier, déjà démarré, avait commencé à détruire de nombreux coraux... et qu'il allait occasionner des dégâts considérables. Sous l'eau, bien sûr, mais aussi en surface, puisqu'il a été évoqué que la nature de la vague elle-même pouvait être modifiée par la transformation du fond marin.

Suite à plusieurs manifestations locales et une pétition de 255 000 signatures, le chantier a été arrêté, puis le projet modifié. Un terrain d'entente a été trouvé entre les instances politico sportives, les habitant-es et les futurs utilisateurs et utilisatrices. C'est finalement une tour moins imposante qui a été installée.

Mais, même si c'est dans des proportions moins importantes que l'aurait entraîné le projet initial, le corail a irréparablement souffert.



PHOTO: LA CROIX / AFP

# insuffisamment maîtrisé



alimentaires (comptant le plus dans l’empreinte carbone de ce type d’événements) sont peu prises en compte par le Cojop.

Le transport représentant 40 % de l’empreinte carbone totale, un effort a été fait pour densifier la zone dans laquelle se déroulera l’essentiel des épreuves. Plus de 80 % des sites parisiens seront ainsi situés dans un rayon de 10 kilomètres du village olympique, et 85 % des athlètes logés à moins de 30 minutes de leurs sites d’épreuves, réduisant ainsi les distances parcourues. Mais l’objectif déclaré de 100 % des sites accessibles par transports en commun, ou mobilité active, sera difficilement atteignable du fait du retard dans la construction de certaines lignes ferroviaires ou de métro.

Par ailleurs, alors que l’une des principales sources d’émissions reste le transport à destination et en provenance des pays d’origine, les « encouragements » à préférer le train à l’avion n’auront probablement qu’un impact mineur. Même chose pour le transport des marchandises.

## Déchets et plastiques

Du côté de la pollution et des déchets, l’engagement des JOP 2024 de n’avoir aucun plastique à usage unique a été abandonné. Des dérogations ayant été demandées pour les athlètes pour assurer leur sécurité alimentaire et les préserver de risque de dopage, il est plutôt question désormais de diviser par deux par rapport aux Jeux de Londres l’empreinte plastique à usage unique. Seule la Ville de Paris promet une offre de boissons et de restauration sans plastique dans « les zones de célébrations parisiennes et aux abords des sites officiels ».

## LES « JARDINS OUVRIERS DES VERTUS » À AUBERVILLIERS

La construction d’une piscine d’entraînement impliquait la destruction de 10 000 m<sup>2</sup> de jardins maraîchers dans la plaine d’Aubervilliers. Et cela au mépris des promesses du projet initial, tout comme des alternatives proposées par les opposant-es. Ces jardins ouvriers historiques constituent un véritable poumon naturel et d’activités dans une ville qui « offre » 1,42 m<sup>2</sup> de verdure par habitant-e quand l’OMS en préconise 10 m<sup>2</sup>.

Face à de nombreuses mobilisations, contestations et recours, avec la création entre autres de « Jardins à défendre », les bétonneurs ont fini par reculer en modifiant la partie du projet qui empiétait sur les jardins. Un solarium, un restaurant et un espace bien-être ont fait les frais de ces modifications.

La piscine, elle, a été bien entendu maintenue. Bien sûr, une piscine de plus, c’est bien, mais est-ce d’un équipement de ce niveau dont les habitant-es ont besoin ? Et la mairie pourra-t-elle se donner les moyens d’assurer son fonctionnement ? Un bassin plus simple, plus ludique, moins gigantesque aurait sans doute été plus adapté. Et combien d’autres piscines auraient pu être construites pour le même prix ?

Coca-Cola, distributeur exclusif de toutes les boissons, installera près de 700 fontaines permettant d’acheter de l’eau et des sodas dans un gobelet, ensuite collecté, nettoyé et réutilisé. Les bouteilles en verre consignées et en plastique recyclé seront aussi bien présentes en l’absence de fontaines. Ce qui n’empêche pas l’entreprise d’être classée première plus grande pollueuse plastique du monde par le mouvement Break Free From Plastic (BFFP). Danone, 10<sup>e</sup> au classement de BFFP, s’est engagé à fournir chaque jour un million de produits laitiers frais et d’origine végétale aux athlètes et à couvrir treize millions de repas pour les volontaires et le public. Mais les produits seront vendus dans des pots et des bouteilles en plastique !

Paris 2024 a longtemps communiqué sur des Jeux « neutres en carbone » voire *climate positive*. Deux affirmations trompeuses que le Cojop a fini par abandonner. Nombre de spectateurs et spectatrices et de disciplines sportives, ampleur de la cérémonie d’ouverture, taille des stades, ou encore répartition de ces événements dans le temps et dans l’espace : en un mot, la taille des JOP diminue leur empreinte environnementale.

Des JOP, qui respectent les accords de Paris, ne pourront être possibles que par leur transformation radicale. ■

## Quel héritage social ?

**La promesse de la candidature de Paris 2024 était simple : les JOP allaient être des jeux plus économiques, populaires, écologiques, inclusifs, vecteurs d'éducation et d'emploi et allaient laisser moult héritages plus intéressants les uns que les autres. À quelques semaines de la cérémonie d'ouverture, le bilan social est déjà terrible et notamment pour les plus pauvres.**

Paris, Marseille, Bordeaux, Lyon, Nantes, Nice ou Saint-Étienne, toutes les villes accueillant un site olympique en profitent pour faire place nette. La « mise à l'abri » des populations et communautés fragiles, prônée ces derniers mois, s'est rapidement transformée en mise à l'écart des SDF, migrant-es, dont les mineur-es non accompagnés, squatteur-euses mais aussi prostitué-es. Quant aux étudiant-es, ils et elles ont été sommés de quitter leur logement pendant l'été. Il s'agit là d'un véritable nettoyage social afin d'invisibiliser ces populations de l'espace public.

La dynamique des Jeux qui doit, pour ses défenseurs et défenseuses, profiter à tant de monde, réserve ainsi aux plus pauvres et précaires un sort honteux.

### Des promesses sociales...

Un collectif de 80 associations, « Le revers de la médaille », ayant pour objectif « un héritage social positif des jeux », tente de se faire entendre des instances politiques et sportives pour obtenir la mise en œuvre d'alternatives aux déplacements de populations. Parmi ses propositions : place d'accueil d'urgence, fonds de solidarité olympique, maintien des dispositifs d'aide. Si une oreille attentive leur est accordée, tous les interlocuteur-rices institutionnel-les les renvoient sur la seule porte restée fermée : celle du ministère de l'Intérieur.

Concernant le droit du travail, les choses ne sont pas plus reluisantes. Une « Charte sociale Paris 2024 », signée par les principales confédérations syndicales et le Medef s'engage notamment à protéger la santé et la sécurité des salarié-es « ainsi que leurs conditions de travail ».

Si les accidents de travail ont été divisés par quatre sur les chantiers olympiques, on dénombrait quand même officiellement fin mai, sur les seuls chantiers gérés par la Société de livraison des ouvrages olympiques, 181 accidents dont 31 graves.

Quant aux droits des salarié-es, les contrôles de l'inspection du travail sur les chantiers de construction d'infrastructures l'ont révélé : les grosses entreprises du BTP, ayant décroché les contrats, soustraient les chantiers à des entreprises peu scrupuleuses voire mafieuses, exploitant nombre de travailleur-euses sans papiers.

### ...aux régressions sociales

Mais les JOP sont aussi l'occasion de mises en œuvre exceptionnelles concernant les conditions de travail. La loi du 19 mai 2023 permet au secteur du commerce de déroger à la règle du repos dominical dans les communes des sites de compétition et les communes limitrophes entre le 15 juin et 30 septembre 2024. Un décret accorde le droit de suspendre le repos hebdomadaire pour

les besoins de captation, de retransmission et de diffusion des compétitions ou pour assurer les activités relatives aux épreuves et au fonctionnement des sites. Véritable main-d'œuvre gratuite, les 45 000 bénévoles, auquel-les s'ajouteront 5 000 autres encadrés par la Ville de Paris, pourront être employés plus de 10 heures par jour et 48 heures par semaine, soit les limites prévues par le Code du travail pour les vrai-es salarié-es.

En dehors des Jeux eux-mêmes, l'événement aura des répercussions différentes selon les secteurs. Pour certains, l'activité sera maximale : tourisme, hôtel café-restaurant, transports, services de paiement, fournisseurs en énergie, réseaux de téléphonie mobile, etc. Astreintes, congés estivaux raccourcis, anticipés ou reportés, toucheront certaines professions, jugées essentielles au bon fonctionnement de l'événement comme les médecins, pompier-es, conducteurs et conductrices de bus/trains/méto, policier-es, gendarmes ou encore éboueurs... Les primes, toujours en cours de négociation, pourraient atteindre entre 75 et 235 millions d'euros.

Pour de nombre-euses salarié-es d'autres secteurs, les JOP entraîneront temps de trajet interminables, zones inaccessibles, trains saturés, congés obligatoires, activité réduite, télétravail et limitation des déplacements. ■



PHOTO : D. R.



## TROIS QUESTIONS À FRÉDÉRIC VIALE\*

# « C'est à une gentrification massive qu'on est en train d'assister. »

\* Coauteur de *Paris JO 2024 miracle ou mirage?* membre du collectif Saccage 2024.

### ► Quel héritage social les JOP 2024 laisseront-ils à la ville de Saint-Denis?

Sur le plan de la ville comme du département, c'est à une gentrification massive qu'on est en train d'assister. Le mécanisme est le suivant: les JOP entraînent la mise en place d'infrastructures de transport, elles-mêmes accompagnées d'opérations immobilières, bureaux et logements, dont une partie sera réservée au logement social, ce dont se targue de Cojop, mais dans un volume extrêmement minoritaire sur l'ensemble des opérations. Ces nouveaux logements, beaucoup plus chers que l'existant, entraînent l'ensemble des prix du parc immobilier à la hausse. On assiste actuellement à un doublement du prix du foncier. Les prix de la location vont suivre, amenant

les habitant-es de ces quartiers populaires à partir. Cela se double du fait que les populations qui travailleront dans ces nouveaux bureaux ne sont pas celles de la frange d'habitant-es peu qualifié-es de Saint-Denis. On va donc constater un changement de structure sociale de population, les plus précaires partent déjà. Donc contrairement au « rapprochement des populations » annoncé, c'est bien une augmentation de l'écart entre les différentes classes que cet héritage va provoquer.

### ► Des lois d'exception pour les JOP. Quel impact social?

La « Loi olympique numéro 1 » a permis un changement du droit de l'urbanisme pour mettre en place plus rapidement opérations immobilières et nouveaux plans de transport. Sur le plan du droit du travail à proprement parler, les dispositions existantes, notamment sur le travail du dimanche et les heures supplémentaires ont été fortement et massivement activées. L'utilisation tout aussi massive de « volontaires » doit être soulignée. Non payé-es, non indemnisé-es et pourtant fournissant un travail réel pour lequel il y a obligation, ordres et liens de subordination. Le ministère du Travail a même produit une note expliquant comment contourner les dispositions de droit qui, normalement, contraignent les donneurs d'ordre à payer celles et ceux qui les exécutent. L'État lui-même met en place ce travail gratuit.



F. Viale

### ► Pourquoi n'y a-t-il pas eu de référendum en France, comme ça a été le cas dans d'autres pays qui du coup ont abandonné leur projet d'accueil des JO?

La structure politique et démocratique en France est construite de telle sorte que les élu-es le sont pour un mandat, et qu'il n'existe pas de disposition dans le droit français les obligeant à consulter la population au cours de celui-ci, y compris sur les sujets aussi importants que les JO. Anne Hidalgo, durant la campagne des municipales de 2014, a affirmé qu'elle ne voulait pas des Jeux... Cela pose un réel

problème démocratique. Et on prend le même chemin pour les JOP d'hiver de 2030 pour lesquels des élu-es se sont positionné-es sans en référer à la population, et pour une décision absente de leur mandat de départ. ■





## Au nom de la sécurité, haro sur nos libertés!

*Les Jeux olympiques et paralympiques (JOP) sont l'occasion pour le pouvoir de multiplier des restrictions aux libertés publiques qui pourraient perdurer.*

L'adoption du projet de loi sur les JOP 2024 par l'Assemblée nationale le 28 mars 2023 a fait de la France le premier pays d'Europe à légaliser la surveillance biométrique. L'article 7 de cette loi acte l'entrée formelle de la vidéosurveillance algorithmique (VSA) dans le droit français, jusqu'en mars 2025, avec pour objectif affiché de garantir la sécurité autour d'événements publics importants. La VSA, ce sont des algorithmes analysant des images de drones, caméras fixes ou mobiles pour détecter et signaler en temps réel des comportements anormaux ou suspects prédéterminés, sans que ces notions ne soient définies. Déjà, la Préfecture de police de Paris a autorisé depuis le 19 avril 2024 l'utilisation du logiciel de VSA, Winstics, par la SNCF et la RATP sur 118 caméras... avant de le développer sur tout le réseau. Quel effet d'aubaine pour les industriels qui comptent sur la pérennisation de l'expérience des JOP pour tirer les bénéfices de ce marché en pleine croissance!

Mais l'atteinte à la liberté constitutionnelle de se mouvoir librement dans l'espace public est aussi actée par la mise en place du « pass jeux » avec présentation obligatoire d'un QR code dans une portion importante du territoire.

Quant à l'éloignement de personnes sans domicile fixe, il touche à la fois à la liberté d'aller et venir, à la contrainte physique hors décision de justice, à la liberté personnelle et à la dignité de la personne humaine.

Autre sujet de restriction potentielle, celui du droit de grève. Après les cheminot-es, les éboueurs et égoutiers de Paris, les agent-es de la fonction publique et conducteurs et conductrices de la RATP ont aussi annoncé leur intention de faire grève et déposé des préavis dont un pendant la période des JOP. Ainsi, le 9 avril 2024, le Sénat a adopté la proposition de loi visant à concilier la continuité du service public de transports avec l'exercice du droit de grève. ■

## QUESTIONS À KATIA ROUX\*

### “ Les dangers

\* Chargée de Plaidoyer liberté à Amnesty International



K. Roux.

► Les algorithmes permettent une vidéosurveillance augmentée pendant les JOP 2024. Quels en sont les dangers? Différent-ils de ceux de la reconnaissance faciale?

La vidéosurveillance algorithmique (VSA) signifie que des algorithmes vont analyser des images pour détecter et signaler des situations et des comportements spécifiques dans l'espace public. C'est différent de la reconnaissance faciale (RF) utilisée pour identifier une personne. Ces deux formes de surveillance risquent de porter atteinte au droit à la vie privée et représentent

une menace sur les libertés fondamentales et le principe de non-discrimination. Ces outils sont conçus, paramétrés puis utilisés par des humains qui peuvent reproduire des biais et accentuer des discriminations existantes. Pendant les JO, huit situations vont être repérées par les algorithmes. Si le dispositif était pérennisé, cette liste pourrait être élargie à des situations potentiellement discriminatoires pour certains groupes. La légalisation de la VSA pourrait également ouvrir la voie à l'utilisation de technologies encore plus intrusives comme la RF. Les recherches d'Amnesty sur l'impact de la RF sur les droits humains, menées dans plusieurs lieux (New York, les territoires palestiniens occupés et l'Inde), ont démontré que ces outils avaient accentué les discriminations existantes. Ils permettent une surveillance de masse.



PHOTO: D. R.

# d'une surveillance de masse

International France



PHOTO: MARTIN RODA / HANS LUCAS / AIP

## ► Y a-t-il un risque de changement de comportement des citoyen-es avec la VSA?

Le droit à la vie privée doit être protégé, y compris dans l'espace public. Toute ingérence dans la vie privée doit être nécessaire et proportionnée. Il ne doit pas exister d'autre moyen moins attentatoire aux libertés pour atteindre le même but légitime recherché. On considère aussi que cette surveillance omniprésente peut avoir un effet dissuasif sur l'exercice des droits fondamentaux, notamment le droit à la liberté d'expression et de manifester. On ne se comporte pas pareil quand on a des yeux braqués sur soi. Cela ne signifie pas que l'on a quelque chose à se reprocher. C'est pourtant à cela que l'on nous renvoie : « Si vous n'avez rien à vous reprocher, vous n'avez rien à craindre ».

## ► Quels sont les lois et organismes qui protègent les libertés publiques?

Il y a plusieurs cadres : le Règlement général sur la protection des données (RGPD), la Directive police-justice et la Loi informatique et libertés. C'est la finalité du traitement algorithmique qui déterminera la loi à appliquer. Ces finalités ne sont pas toujours très claires et un peu poreuses. *L'Artificial Intelligence Act* (AI Act) européen avait vocation à réguler, encadrer, voire interdire les systèmes en fonction de leur impact sur les droits humains. La RF aurait pu faire l'objet d'une interdiction totale dans le texte. Or la RF en temps réel ne sera interdite que partiellement et celle *a posteriori* sera quasiment autorisée. Il s'agit d'une opportunité manquée pour les États

membres de poser des lignes rouges. De nombreuses expérimentations en France sont contraires au RGPD d'après la Commission nationale informatique et libertés. La position des autorités françaises, notamment lors des négociations sur l'AI Act, démontre une volonté de recourir de plus en plus à ces technologies et d'étendre les pouvoirs de surveillance de la police.

## ► L'efficacité de ce dispositif a-t-elle été démontrée?

Pas du tout, même pour la vidéosurveillance classique. À ce jour, il n'y a pas d'évaluation fiable et indépendante qui prouve une quelconque efficacité sur la sécurité. La seule étude disponible effectuée par un chercheur, pour la gendarmerie de Grenoble, affiche un taux d'efficacité d'élucidation des crimes autour de 1 %. Pour la RF, quand bien même elle serait efficace, elle n'en serait pas moins redoutable parce qu'elle pourrait être utilisée pour cibler spécifiquement tel ou tel groupe de population.

## ► Quels sont les objectifs des États qui utilisent ces dispositifs?

Les gouvernements se tournent de plus en plus vers ces technologies dans les contextes de maintien de l'ordre ou de la migration. On rentre dans une sorte de techno-solutionnisme. Au lieu de s'attaquer aux causes profondes de certains phénomènes, aux inégalités sociales, économiques, on va directement se tourner vers des solutions technologiques. Le progrès informatique et l'explosion des réseaux sociaux ont fourni des bases de données monumentales avec lesquelles on peut croiser des images. Les technologies de surveillance de masse menacent les libertés fondamentales. Il faut donc stopper cette tendance pour ne pas basculer vers une société de surveillance et suspicion généralisées. Avec ces technologies qui risquent de mener à l'autocensure, des États pourraient, à terme, ne plus avoir à censurer ou à réprimer les voix critiques. Pourquoi réprimer une manifestation si les manifestant-es n'y vont plus? Ce qui est en jeu, c'est finalement la possibilité d'exercer nos droits fondamentaux. On sait que des événements comme les JO permettent l'adoption de mesures exceptionnelles. Ils augmentent le niveau d'acceptabilité du public. Mais avec les technologies de surveillance, on revient rarement en arrière. C'est pourquoi la campagne d'Amnesty vise à la fois à interdire la RF à des fins d'identification dans l'espace public et à sensibiliser et mobiliser le public à ces questions. ■

## Autant de femmes que d'h



*En 1900, il est concédé à 22 femmes (sur 997 athlètes) le droit de participer aux Jeux olympiques. Pierre de Coubertin caractérise ces épreuves féminines « d'impratiques, inintéressantes, inesthétiques et [...] incorrectes ». Le Comité olympique se vante de mettre en place, à Paris, les premiers JO paritaires : 5 250 femmes, 5 250 hommes. Seront-ils pour autant plus égalitaires ?*



Jeux olympiques féminins de 1922.

PHOTO: CIRCA IMAGES / BRIDGEMAN

**L**es modalités de pratique, les tenues des sportives, la preuve à apporter d'une certaine féminité sont des injonctions qui pèsent toujours sur les femmes. S'ajoutent à cela les violences sexistes, sexuelles (VSS) systémiques qui inquiètent aussi bien sur les terrains de sport qu'en marge de ceux-ci.

Si tous les sports des JO 2024 sont autorisés aux femmes, les règlements pour ces dernières imposent de moindres distances, durées, poids d'objets... Ces modalités répondent à des motivations naturalisantes de protection des corps des femmes, en termes de santé, vertu, dignité, risque de virilisation dans un monde sportif encore défini comme « *la maison des hommes* ». Dans une histoire du sport faite pour tenir les femmes éloignées de la pratique et de la compétition, les inégalités de traitement persistent bien, y compris par les équipements proposés aux unes et aux autres pour « performer ».

Dévoilée par Nike, une tenue d'athlétisme pour l'équipe féminine états-unienne aux JO se compose ainsi d'un body moulant et d'une culotte très échantonnée, quand l'uniforme masculin est doté d'un maillot et d'un short. Lauren Fleshman, deux fois championne américaine du 5 000 m, fustige : « *Les athlètes devraient pouvoir concourir sans avoir à consacrer de l'espace cérébral à la surveillance constante des poils pubiens. Pourquoi avoir une tenue différente de celle des hommes ?* » Ce serait oublier sans doute que dans la culture visuelle, c'est encore la perspective d'homme cisgenre hétérosexuel qui domine (*male gaze*) et que le corps des femmes, en restant « esthétique » devient une arme puissante d'audimat, « rentable » donc, quitte à rogner sur ses possibilités de réaliser de hautes performances.

Les conditions de la performance sont pourtant bien un sujet jugé important pour les institutions sportives. La fédération d'athlétisme (IAAF) a ainsi décidé, depuis 2023, d'exclure de la catégorie femme

# Hommes aux JO 2024, et donc ?



PHOTO : ARCHIVES ADEK BERRY/AFP

Lors de la compétition de tir à l'arc des Jeux Olympiques de Tokyo, le 28 juillet 2021.



*pas justice, sont écartées de leur sport, mettent fin à leur carrière, tandis que les auteurs de violences restent en place ».*

Enfin, pour la Miprof, en marge des terrains, mais pendant les JO de Paris où un afflux de clients est attendu, le risque est « élevé » d'exploitation sexuelle et de traite d'êtres humains via des réseaux criminels. Pour lutter contre « la prostitution logée », préoccupante, une convention a été signée, en mai, notamment avec Airbnb. Elle prévoit de sensibiliser la communauté d'hébergeurs, hébergeuses

et de voyageurs, voyageuses. Un *Guide du voyageur responsable* a été réalisé pour aider à repérer et signaler toute situation d'exploitation dans l'immeuble ou le quartier de séjour. La Miprof va également former des équipes d'assistance d'Airbnb, et s'engage parallèlement à renforcer sa coopération avec la police et la justice. Une convention du même type a aussi été signée par Gîtes de France. ■

les athlètes trans. « *Des soupçons pèsent – sur elles – que l'on continue de voir comme des hommes* » indique Amaël Pradier, lui-même footballeur transgenre. Il en est de même pour celles qui font face à une suspicion d'un avantage « disproportionné » liée à une biologie atypique. Béatrice Barbusse, handballeuse et sociologue dénonce : « *La plupart des fédérations en sont restées à vouloir distinguer deux catégories figées. Les sportives intersexes ont, tout au long de l'histoire de l'olympisme, subi ou non des traitements, opérations [...] pour pouvoir être considérées comme des femmes* ». Pour les JOP de Paris, le CIO a renoncé à établir des directives quant aux critères de participation des sportifs et sportives intersexes et trans, laissant la main aux fédérations.

## Violences sexistes et sexuelles

Bien sûr, il ne peut être question d'égalité sans que soient interrogés les rapports de dominations et, de ce point de vue, là aussi, les constats sont éloquentes. En 2024, les violences sexistes et sexuelles (VSS) apparaissent toujours comme systémiques dans la pratique sportive au point qu'en mars, le ministère des Sports a annoncé être labellisé « *Terrain d'égalité* », avoir acté un partenariat avec la mission interministérielle pour la protection des femmes contre les violences (Miprof) et a aussi précisé qu'aux JO, la cellule Signal-Sports vise le traitement efficace des signalements pour faits de violence. L'inquiétude reste cependant de mise quand, en France, malgré des dispositions dès 2020, le rapport d'enquête parlementaire sur la gouvernance du sport et les fédérations sportives pointe l'absence de gestion des violences dans le sport. La priorité des fédérations reste celle des résultats sur l'individu, comme le montre encore la normalisation de pratiques abusives sous l'égide *no pain, no gain* (qui ne tente rien, n'a rien). Pour l'athlète Emma Oudiou « *Il est difficile de trouver une politique efficace mêlant protection, sensibilisation et sanctions* ». Alors qu'elle visait les JO 2024, elle a dû arrêter, dénonçant les violences subies au cours de sa carrière, « *les victimes n'obtiennent*

## UNE DISCRIMINATION SEXISTE... PARMI D'AUTRES

**T**riple championne du monde du 800 m, Caster Semenya, athlète hyperandrogène (dont le taux d'hormones mâle est élevé), fait les frais du règlement de la Fédération internationale d'athlétisme pour les JO 2024. Elle refuse de se plier au protocole qui définit le taux de testostérone inférieur à 2,5 nmol/litre, comme « normal » pour participer en catégorie femme, le sien étant estimé trop élevé.

Suite au combat judiciaire qu'elle a mené, la Cour européenne des droits de l'homme a reconnu qu'elle était victime de « discrimination fondée sur le sexe et les caractéristiques sexuelles » sans invalider cependant le règlement de l'IAAF.

Si le CIO a publié en 2021 une Charte pour l'inclusion et la non-discrimination sur la base de l'identité sexuelle et de l'intersexuation, Anaïs Bohuon fustige le règlement sexiste de l'IAAF « *Quelle hypocrisie de laisser désormais les fédérations décider du sort de ces athlètes ! Le seul critère d'exclusion devrait être le dopage, ce qui est le cas chez les hommes. Alors pourquoi faire les choses différemment chez les femmes ?* »

Alors que Caster Semeya excelle dans son sport, vouloir contrôler son taux de testostérone ne répond-il pas à une volonté de contrôler le niveau de performance des femmes ? Rappelons que la taille des basketteurs, qui peut sans doute procurer un avantage, ne pose, par exemple, aucun problème.

# Rwanda : 30 ans d'impunité

**Trente ans après le génocide des Tutsis du Rwanda, la reconnaissance du rôle joué par l'État français a progressé, mais les complices français comme la plupart des génocidaires rwandais réfugiés en France demeurent impunis.**

Les trentièmes commémorations du génocide des Tutsis du Rwanda se sont déroulées dans un contexte nouveau en France. La médiatisation du rapport Duclert, commandé par Emmanuel Macron à l'occasion des commémorations du 25<sup>e</sup> anniversaire en vue de parachever la normalisation diplomatique avec Kigali, a permis ces trois dernières années un début de prise de conscience du grand public quant à la responsabilité des autorités françaises de l'époque dans le drame. Les décisions de faire du 7 avril une journée nationale de commémoration et d'intégrer l'étude de ce génocide dans les programmes scolaires ont aussi contribué à battre en brèche le négationnisme trop longtemps influent au sommet de l'État.

Ces progrès ont néanmoins été soigneusement circonscrits : la conclusion du rapport Duclert, relue et validée par l'Élysée, évoquait en effet « un ensemble de

■ PAR  
RAPHAËL GRANVAUD

De jeunes rwandaises tiennent des bougies le 7 avril 2024 à Kigali durant l'hommage solennel aux plus de 800 000 victimes du génocide rwandais perpétré en 100 jours en 1994.

responsabilités lourdes et accablantes », mais balayait l'accusation de « complicité de génocide » sur la base d'une définition juridiquement erronée de la complicité (laquelle ne nécessite pas le partage de l'intention génocidaire) et d'une consultation incomplète des archives. Restent en particulier dans l'ombre l'attentat contre l'avion du président Habyarimana, signal déclencheur du génocide, l'envoi de mercenaires français (Barril, Denard) pour épauler les forces génocidaires, ou encore l'armement de ces derniers pendant et après le génocide.

## Une justice à la traîne

En trente ans, seuls quatre génocidaires rwandais ont été définitivement condamnés par la justice française sur une trentaine de dossiers en cours, et alors qu'une centaine d'entre eux serait toujours réfugiée en France. Et évidemment, aucun responsable français n'a été inquiété.



PHOTO : AFP / LUIS TATO



PHOTO: D. R.  
**L'association survie, interpellant Hubert Vedrine, secrétaire général de l'Élysée, devant ses bureaux pendant le génocide.**

Plusieurs plaintes pour complicité de génocide ont été déposées depuis le début des années 2000. En 2005 concernant l'abandon de 2000 rescapées de Bisesero à leurs tueurs par l'armée française en 1994. En 2013 sur le rôle de Paul Barril. En 2015 pour les livraisons d'armes aux génocidaires. Et en 2017 sur les transferts de fonds de la BNP Paribas. Un non-lieu risque d'être rendu dans l'affaire Bisesero, après que la justice a refusé d'auditionner les principaux généraux concernés et alors que certains documents consultés par la commission Duclert sont toujours refusés à la justice, secret-défense oblige.

Face aux blocages de la justice pénale, une vingtaine de rescapées ont lancé en avril 2023 une procédure inédite : un recours devant le tribunal administratif dans le but de faire « établir et juger les actes engageant la responsabilité de l'État » français et demander des réparations. Se poursuit également le combat pour le libre accès à la totalité des archives civiles et militaires. Un travail politique reste enfin nécessaire pour faire comprendre qu'il ne s'agissait pas uniquement de dérives individuelles, mais bien d'une politique criminelle rendue possible par le fonctionnement monarchique de la V<sup>e</sup> République et une longue tradition d'impunité néocoloniale. ■

“La conclusion du rapport Duclert, relue et validée par l'Élysée, évoquait en effet “un ensemble de responsabilités lourdes et accablantes”, mais balayait l'accusation de « complicité de génocide »

## QUE FAIT ENCORE L'ARMÉE FRANÇAISE EN AFRIQUE ?

Petite présentation, par l'auteur, du livre *De l'huile sur le feu, La France et la guerre contre le terrorisme en Afrique*, éd. Lux, mai 2024.

Cet ouvrage est en quelque sorte la suite du livre *Que fait l'armée française en Afrique ?* paru en 2009. Le précédent s'achevait juste avant que la France ne s'engage dans la « guerre contre le terrorisme » en Afrique, secrètement d'abord, puis officiellement à partir de l'opération Serval au Mali en janvier 2013. Avec l'opération Barkhane qui a suivi en 2014, et s'est étendue sur cinq pays du Sahel, il s'agit de l'engagement militaire le plus important et le plus long depuis la guerre d'Algérie.

Officiellement, l'engagement de la France au Sahel a été « exemplaire » : ni erreur, ni faute, ni crime, ni paternalisme, ni ingérence ; et il aurait été « un succès » de bout en bout. En réalité, la situation n'a cessé de se dégrader : les groupes djihadistes présents au nord du Mali ont essaimé dans toute la région, les groupes armés (djihadistes ou non) se sont multipliés et les victimes civiles ont été toujours plus nombreuses.

Concernant la débâcle américaine en Afghanistan, la question de savoir si les effets délétères d'une ingérence politico-militaire étrangère et de la « guerre contre le terrorisme » ont contribué à renforcer l'ennemi qu'on prétendait anéantir, les talibans, ne fait guère débat. Pour la guerre menée au Sahel, en revanche, la question ne semble pas devoir se poser dans la classe politique et les médias français, à quelques rares exceptions près. Les autorités politiques et militaires françaises imputent l'aggravation de la situation à tous les autres acteurs de la « résolution » de la crise : les « partenaires » européens et africains, les Nations unies, les puissances rivales, etc. À les écouter, tout le monde porte une part de responsabilité à l'exception de l'acteur principal de cette guerre.



### Un débat occulté

Le présent ouvrage ne prétend pas rendre compte de tous les aspects de la crise sahélienne, ni imputer au seul État français la situation catastrophique qui prévaut au Sahel. Mais il tente de rendre compte en détail des modalités méconnues de l'intervention française et de ses effets : la banalisation des assassinats ciblés, le contre-terrorisme aérien et le recours aux drones armés, les procédures de ciblage qui posent question au regard du droit international, les bavures systématiquement niées, la réhabilitation de la contre-insurrection, le recours à des milices communautaires, les illusions de la « guerre psychologique », l'instrumentalisation de l'aide au développement, des formes de *state-building* qui ne disent pas leur nom, et un soutien aux pires régimes sous couvert de lutte contre le terrorisme.

Si les opérations militaires françaises ont porté des coups très durs aux groupes djihadistes, l'ingérence française a dans le même temps contribué à aggraver le terreau qui leur permettait de recruter toujours davantage. Elle a aussi favorisé la prise de pouvoir par les militaires au Mali, au Burkina Faso et au Niger, d'où l'armée française, par un retour de bâton, a ensuite été chassée. ■

# À la rentrée 2024, faire de l'éducation dans toutes les classes ?

**Si l'éducation à la sexualité est obligatoire de l'école primaire au lycée depuis 2001, un rapport de l'inspection générale de l'Éducation, du Sport et de la Recherche (IGESR) en 2022 montre à quel point les manques restent importants à tous les niveaux de la scolarité. C'est pourquoi trois associations ont saisi le tribunal administratif de Paris pour faire respecter la loi qui impose au moins trois cours pour les élèves du primaire et du secondaire. Il y a effectivement urgence : le rapport de la Commission indépendante sur l'inceste et les violences sexuelles faites aux enfants (Civise) met à jour l'effroyable étendue des violences sexuelles subies par les enfants et les actes anti LGBTQIA + augmentent. Alors que le programme d'éducation à la sexualité commandé par l'ancien ministre Pap Ndiaye vient d'être rendu public et devrait s'appliquer dès la rentrée 2024, nous donnons la parole à Lolita Rivé, enseignante à l'école primaire et autrice du podcast « C'est quoi l'amour, maîtresse? », à Gaël Pasquier, maître de conférence en sociologie, et à Annie Carrareto, présidente du Planning familial 33, pour éclairer cette problématique.**



■ PAR LAURENCE LABORDE ET CÉLINE SIERRA

## Projet de programme d'éducation à la sexualité : l'avis de Gaël Pasquier\*

Le nouveau projet de programme d'éducation à la sexualité proposé par le Conseil supérieur des programmes constitue une avancée importante : il outille enfin les enseignant-es, propose des progressions et des pistes de travail inscrites dans les enseignements disciplinaires en plus des trois séances annuelles obligatoires par niveau de classe. Il affirme clairement l'importance de l'expertise enseignante et d'une parole pédagogique non subordonnée à une perspective médicale, même si celle-ci demeure un recours occasionnel possible. L'école maternelle, qui semblait exclue de l'éducation à la sexualité par la circulaire Blanquer de 2018, est en outre réintégrée, conformément à la loi de 2001, bien qu'il soit fait pour les Cycles 1 et 2 le choix d'un intitulé spécifique en décalage avec les réalités rencontrées par les enseignant-es dans leur classe.

Plusieurs points posent toutefois question. En voici deux :

✓ Les questions LGBTQIA + sont quasiment toujours nommées sous le prisme des discriminations. Si la

\* Maître de conférences en sociologie, Inspe – Université Paris Est Créteil – Laboratoire interdisciplinaire de recherche sur les transformations des pratiques éducatives et des pratiques sociales (Lirtes).

diversité familiale et les familles homoparentales sont mentionnées, les termes d'homosexualité, de bisexualité, d'asexualité, de transidentité ne sont pas employés. Les personnes intersexes (et donc les élèves intersexes) ne sont toujours pas nommées dans ce programme, ni dans aucun texte de l'Éducation nationale, comme si ces personnes n'existaient tout simplement pas.

✓ le questionnement des normes et des stéréotypes de sexe ne semble commencer qu'en CE1, comme si les élèves devaient jusque-là valider les inégalités qu'ils constatent. Il manque en outre, dès l'élémentaire, des éléments pour interroger la hiérarchisation des représentations corporelles selon le sexe.

Reste enfin à savoir quelle place sera donnée à la formation initiale et continue des personnels enseignants et éducatifs, sans laquelle ce programme risque de rester lettre morte. ■



# n à la sexualité

## L'avis d'Annie Carrareto, présidente du Planning familial 33

**N**ous ne pourrions que nous réjouir de l'application du nouveau programme s'il n'y avait pas des difficultés réelles liées à son application, créant un nouvel effet d'annonce au lieu d'une application réelle. La question des moyens reste fondamentale pour la formation et coformation des professeuses et professeurs et des professionnel·les de l'enseignement. Ils ont besoin de temps dédié à ces enseignements spécifiques et pour l'instant rien n'est annoncé à ce sujet. En 2023, nous sommes intervenues dans des établissements scolaires pour animer des séances d'éducation à la vie affective, relationnelle et sexuelle auprès de 1750 jeunes. À la suite de nos interventions, nous avons à plusieurs reprises dû conduire des entretiens individuels en lien avec des situations de violences intrafamiliales et/ou sexuelles, certains ayant donné lieu à signalement. Mais l'Agence régionale de santé, notre principal subventionneur, nous a annoncé arrêter de financer toutes les interventions en direction de la jeunesse scolarisée au sein de l'Éducation nationale dès la rentrée 2024.

Nous sommes donc très inquiet·es : alors que tous les acteur·ices devraient travailler en complémentarité et avec l'ambition d'une politique publique visant l'accompagnement de chaque jeune, nous travaillons en ce début d'année sans savoir si nos propres interventions en direction de la jeunesse scolarisée au sein de l'Éducation nationale seront reconnues et rémunérées, avec les conséquences financières que cela peut avoir sur notre association.

Sans temps de transition, ce sont des milliers de jeunes qui risquent de se trouver sans éducation à la sexualité, et sans prise en charge. Pourtant la prévention, dès le plus jeune âge, est indispensable pour stopper le cycle infernal des violences de genre et construire enfin une société apaisée et respectueuse, sortie de la domination masculine. ■

### INTERVIEW DE LOLITA RIVÉ.

#### ► Qu'est-ce qui t'a poussée à mettre en œuvre l'éducation à la sexualité dans ta classe ?

J'enseignais en classe de CM2 et il y avait de nombreux propos sexistes, homophobes, stéréotypés, beaucoup de conflits, les garçons pouvaient soulever les jupes des filles... Au début je réglais cela par des débats, mais j'ai ressenti la nécessité d'un travail de fond, plus construit et en cherchant j'ai découvert que cet enseignement était obligatoire.

#### ► Avec quels outils as-tu travaillé ?

J'ai cherché des ouvrages, albums, films. Progressivement pour parler des violences sexuelles, j'ai utilisé la déclaration des droits des enfants et les textes de loi. C'est important que les enfants apprennent qu'ils ont de réels droits qui doivent être pris en compte. Pour aborder les émotions et la gestion des conflits, je travaille à partir du film *Vice versa*. Et puis pour la connaissance du corps, les livres des « petits illustrés de l'intimité » sont vraiment très bien faits. Plus on normalise et plus on en parle de façon naturelle, plus c'est facile pour les élèves de parler de ces sujets

#### ► Comment as-tu construit ta progression ?

Il y a peu de ressources institutionnelles. J'ai trouvé le livret de la Fondation pour l'enfance suisse et j'utilise aussi le livre de Charline Vermont *Corps, Amour et Sexualité*. Je commence par le travail sur les émotions et la résolution des conflits, puis sur les parties du corps, le consentement suivi de la violence (à ne jamais faire trop tard dans l'année, sinon les situations qui se révèlent sont difficiles à prendre en charge), sur les stéréotypes de genre et enfin sur l'amour.

#### ► Pourquoi et comment as-tu eu l'idée d'en faire un podcast ?

C'est mon regard un peu plus journalistique que d'institut qui m'a fait dire que c'est ce que j'aurais aimé entendre. J'en ai parlé avec Victoire Tualion qui m'a poussée à faire le podcast : c'est un bon outil d'information contre la désinformation. ■



# AUDIOVISUEL PUBLIC : L'INDISPENSABLE

**Depuis la création de l'ORTF en 1945, l'audiovisuel public a connu de profondes mutations. Avec l'État comme unique actionnaire, la relation entre l'exécutif et un audiovisuel censé être « libre » est loin d'être neutre. Alors que Rachida Dati annonce une fusion entre Radio France, l'INA et France Télévision et que Guillaume Meurice vient d'être licencié, l'exigence d'un service public médiatique totalement indépendant est d'actualité.**



© AFP - ANTONIN UTZ

Un manifestant brandit une pancarte représentant la ministre française de la Culture, Rachida Dati, lors d'une manifestation des syndicats de Radio France, France Télévisions, l'INA et France Médias Monde contre le projet du gouvernement de fusionner l'audiovisuel public. Place Colette à Paris, le 23 mai 2024.

« **L**e Général pensait que la RTF devait être la voix de la France parce qu'elle était une administration de la République, et il ne comprenait pas qu'elle critiquât le gouvernement qui travaillait au redressement du pays. » C'est ainsi que s'exprime Pierre Lefranc, chargé de mission à l'information à l'Élysée, lorsqu'il évoque la relation de De Gaulle à l'ORTF. En mai 1968, alors que la répression des grévistes de l'ORTF rend fameuse l'affiche « La police vous parle tous les soirs à 20 heures », il peut exister des îlots de débats et des tentatives de libéralisation qui n'empêchent pas l'exécutif de surveiller l'audiovisuel public de très près.

## Une longue marche vers une brève indépendance

C'est d'ailleurs pour « desserrer » cet étau – au moins symboliquement – que Giscard d'Estaing, qui succède à Pompidou, fait disparaître l'ORTF en l'éclatant en branches (radio, télé et production) afin de distendre les liens entre l'exécutif et les directions des différents médias publics. Le financement autonome par la redevance ajoute une garantie de revenus, et donc une autonomie financière, censée rendre ces ensembles moins soumis aux desideratas du pouvoir.

Après l'arrivée de la gauche au pouvoir, en 1982, la loi Fillioud marque un tournant en mettant fin au monopole public sur l'audiovisuel

et en créant le Conseil de la communication audiovisuelle. L'État devient minoritaire dans les conseils d'administration des sociétés audiovisuelles. Mais avec le retour de la droite, la loi Léotard – qui redonne une majorité à l'État – et la création en 1989 du Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA) montrent que la libéralisation des années 1970-1980 a vécu.

Si, comme le note Pauline Trouillard dans un excellent article<sup>1</sup>, la concurrence du privé amène étonnamment à une forme de stabilité de l'audiovisuel public dans les années 1990-2010, c'est Sarkozy qui réintroduit un véritable contrôle du politique sur l'audiovisuel. Une voie que confirmera son successeur en choisissant des fidèles plutôt que des personnes reconnues pour leurs compétences à la tête du CSA ou dans les propositions de présidence de chaînes.

## Une reprise en main réelle et dangereuse

Les récentes attaques envers Guillaume Meurice, la grille de France Inter ou les projets de fusion s'inscrivent donc dans une reprise en main profonde et révèlent une indépendance jamais acquise véritablement.

L'affaiblissement du CSA rend les président-es des chaînes tout-es puissant-es dans leurs domaines et serviles au pouvoir politique. « Puisque les présidents n'ont que très peu de comptes à rendre à



# INDÉPENDANCE

leur conseil d'administration, il est logique qu'ils se sentent légitimes pour imposer des décisions éditoriales qui vont à l'encontre des missions de la station, mais qui leur ont été demandées par le pouvoir politique, à qui ils doivent peut-être leur position »<sup>2</sup>.

« L'affaire Meurice » et les changements de grille de France Inter s'inscrivent dans cette logique. C'est d'ailleurs l'argument que les personnels des différentes sociétés d'audiovisuel public opposent au projet de fusion de Rachida Dati : une présidence omnipotente et toujours plus proche du monde politique, c'est un danger pour l'indépendance.<sup>3</sup>

## Un changement de cap s'impose

Depuis de très nombreuses années, le Conseil constitutionnel rappelle à quel point l'indépendance de l'audiovisuel est une donnée cardinale pour l'exercice des libertés de communication, de presse et d'expression.

Ce que ce Conseil, peu suspect d'être progressiste, rappelle en permanence tient notamment à la question du financement. Soumis à des questions en 2022 lors de la suppression de la redevance, il pointe le fait que l'absence de financement fléché est de nature à renforcer le pouvoir de l'exécutif sur l'audiovisuel.

Dans le même avis, le Conseil souligne en outre l'importance de processus de nomination de président-es de chaînes indépendant-es du pouvoir politique.

Au-delà du nécessaire soutien à toutes et tous les journalistes, humoristes ou autres personnels victimes de censure politique et de l'opposition au projet de fusion actuel, il est nécessaire de repenser un système médiatique indépendant et pluraliste : financement propre, majorité de salarié-es au conseil d'administration, droit de veto des sociétés de journalistes...

L'enjeu démocratique est en effet immense, souligne encore Pauline Trouillard « Du fait de la multiplication des sources d'information, de la multiplication des sites relatant des "fake news" l'audiovisuel public doit continuer d'établir un lien de confiance entre les citoyens et l'information qu'il produit, et cela passe par un mode de gouvernance transparent et indépendant du gouvernement tout comme des pouvoirs privés. » ■

ANTOINE CHAUVEL



© LIONEL BONVENTURE / AFP

Des employé-es de l'audiovisuel public tiennent des pancartes et une banderole « Sauvons Radio France » lors d'une grève, à Toulouse, le 23 mai 2024.

1. <https://aoc.media/opinion/2024/05/22/pour-lindependance-reelle-de-laudiovisuel-public/>

2. *ibid.*

3. [https://www.lemonde.fr/idees/article/2024/05/22/a-radio-france-la-volonte-gouvernementale-de-fusionner-l-audiovisuel-public-nous-semble-demagogique-inefficace-et-dangereuse\\_6234690\\_3232.html](https://www.lemonde.fr/idees/article/2024/05/22/a-radio-france-la-volonte-gouvernementale-de-fusionner-l-audiovisuel-public-nous-semble-demagogique-inefficace-et-dangereuse_6234690_3232.html)

## UN JEUNE MILITANT EN PRISON

L'écrivain Jean-Pierre Martin a été, dans sa jeunesse, militant de l'organisation maoïste la Gauche prolétarienne (GP).

Avec son dernier livre, il revient sur cet épisode méconnu de sa biographie qui le conduit en prison à l'orée de la vingtaine, alors qu'il était accusé d'« apologie d'incendie volontaire » suite à une campagne de la GP durement réprimée. Détenu au mitard, il se retrouve brutalement seul avec lui-même après une période d'intense agitation.

Ce moment d'introspection forcée, Jean-Pierre Martin le raconte avec minutie dans une sorte de journal intime rétrospectif. S'il ne remet pas en cause son engagement, son objet apparaît à travers son récit de plus en plus désincarné.

L'impossibilité de s'identifier aux autres prisonniers dans les rares interactions qu'il peut avoir avec eux renvoie à son incapacité à dérouler vraiment, au cours de son procès, le discours qu'il avait prévu pour la défense de la classe ouvrière. Sans parler de la culpabilité qu'il éprouve vaguement d'avoir piétiné les espoirs que ses parents, de condition bien modeste, avaient placés en lui.

Dans ce beau témoignage, Jean-Pierre Martin retrace cette expérience fondatrice où la dureté de la prison éprouve la fragilité du jeune homme avec une justesse rare. ■

✓ Jean-Pierre Martin, *N'oublie rien*, 18,50 €, L'Olivier.



## UCHRONIE POSTCOLONIALE

Et si dans l'empire colonial français, les colonisé-es s'étaient vu accorder les mêmes droits que les colons ? Certes une loi a bien été votée en ce sens en 1946, mais ses effets ont été nuls, faute de réelle volonté politique de la voir vraiment appliquée. Dans son dernier roman, Sylvain Pattieu imagine un monde où cette loi a été prise au sérieux. L'Union française, c'est ainsi qu'on appelait à l'époque la France et son empire, a élu présidente Suzanne Césaire, femme injustement oubliée d'Aimé, précocement assassiné dans le roman.

On y suit Marie-des-Neiges, jeune fille venue du Sénégal, qui découvre la ville d'Aix-en-Provence où elle est venue faire ses études. Rapidement, elle forme une sympathique bande d'amis avides de participer à la mise en place d'une nouvelle société, plus égalitaire et prometteuse. Mais les choses ne sont pas si simples.

Ce n'est pas parce qu'une loi a décrété l'égalité que celle-ci est acquise et de nombreuses forces conservatrices sont toujours en action. Les bagarres auxquelles elle et ses amis se trouvent plongé-es, face aux nostalgiques de la monarchie et des colonies, ne diffèrent guère de celles qu'ont connues les étudiant-es partisan-es de l'indépendance de l'Algérie dans les mêmes années de notre réalité. L'uchronie mise en scène dans le roman fait ainsi écho à la réalité historique qu'on connaît. Elle est tout aussi pleine d'aléas et de tensions.

L'uchronie est un genre littéraire extraordinaire qui permet, par la magie de la fiction, de revenir sur nombre d'injustices chères à l'auteur : Suzanne Césaire obtient le prix Nobel, l'OM gagne plein de fois le championnat... C'est aussi et surtout un moyen privilégié d'explorer un possible du passé pour mieux interroger ceux de notre présent. En ce sens, ce roman d'apprentissage est aussi un formidable roman d'espoir. ■

✓ Sylvain Pattieu, *Une vie qui se cabre*, 21,50 €, Flammarion.



STÉPHANE MOULAIN



# CINÉMA ARGENTIN EN DANGER



PHOTO: D. R.

**L'arrivée au pouvoir en Argentine d'un président d'extrême droite, Javier Milei, en décembre dernier est une catastrophe pour ce pays et son peuple. Cet économiste ultralibéral s'en prend aux services publics et aux aides de l'État dans tous les secteurs. La culture n'échappe pas à ces attaques à la tronçonneuse, symbole brandi pendant sa campagne par Milei lui-même, le cinéma en tête.**

Il existe en Argentine un Institut national du cinéma et des arts audiovisuels (Incaa) qui a, à peu près, le même rôle pour le cinéma argentin que le Centre national du cinéma (CNC) en France. Autant dire que son rôle est fondamental et que cela permet, d'ailleurs, d'avoir un cinéma argentin de qualité : c'est l'un des plus importants d'Amérique latine. D'ailleurs, lors du dernier festival ciné-latino à Toulouse en mars, on a pu voir des très bons films argentins dont *Los Delincuentes* de Rodrigo Moreno (sorti en salles en France le 27 mars), avec notamment Esteban Bigliardi, et qui, à travers le destin de deux employés de banque (qui l'ont braquée, au demeurant), est une belle parabole sur l'Argentine actuelle. On a pu voir le même Esteban Bigliardi, véritable acteur en vogue en Argentine en ce moment, dans une coproduction avec le Chili, *La Práctica* de Martin Rejtman, comédie douce-amère où il joue le rôle d'un professeur de yoga à Santiago. La sortie en France n'est pas encore connue. Et puis, surtout, *El profesor* de Maria Alché et Benjamin Naishat, comédie d'une actualité brûlante en Argentine, sur la situation de l'université et son financement. Tourné il y a un an, il doit sortir en France le 3 juillet et a été aussi

primé au Festival de San Sebastian. Et, effectivement, les universités argentines sont depuis quelque temps à la recherche de financements publics qui se dérobent de plus en plus, même avant l'arrivée de Milei au pouvoir.

En mars 2024, Milei a lancé un plan d'austérité visant le cinéma argentin : suppression des fonds d'aide à l'Incaa, privatisation d'écoles de cinéma, suppression de festivals, fermeture de salles... Pour Milei, le cinéma argentin est forcément de gauche et il s'agit de le mettre au pas. Mais la résistance s'organise. Dès le 14 mars, des milliers de cinéastes, professionnel-les du cinéma et de simples cinéphiles se sont rassemblé-es dans un grand cinéma de Buenos Aires pour lancer un cri, un appel face à l'offensive ultralibérale et autoritaire de Milei qui veut tout simplement détruire une cinématographie vive et intéressante. Mais au pays de Milei, cette manifestation pacifique a été violemment réprimée. Il s'agit d'une doxa de la part de Milei qui oublie que l'Incaa qu'il veut détruire ne coûte rien au contribuable argentin puisque, comme le CNC en France sur lequel il prend modèle, il est financé grâce à des taxes sur les entrées de cinéma et les recettes des radios et des télévisions.





## LE JAZZ : EN FESTIVAL



Plus personne ne se souvient des réflexions suscitées par la pandémie de Covid. C'est dommage. Il était question de rompre avec la routine, de faire preuve d'imagination pour réinventer les festivals notamment, mais aussi toute la culture pour lutter contre toutes les formes de privatisation, de marchandisation. Quatre ans plus tard, le paysage reste apparemment le même. On fait « comme si ». Les changements, pour souterrains qu'ils soient, sont importants. Toutes les subventions publiques sont à la baisse, obligeant à changer le type de financement qui se déplace vers le privé, avec le risque du retour sur investissement. En France, la ministre de la Culture veut transformer l'audiovisuel public pour mettre au pas tou-tes les récalcitrant-es. La politique dite néolibérale enserme de ses griffes acérées toutes les formes de la culture visant la liberté de création.

À regarder les programmes des festivals de jazz, l'absence de musicien-nes américain-es saute à la figure, à quelques exceptions



près dont Monty Alexander, pianiste jamaïcain ou la bassiste, vocaliste, compositrice Meshell Ndegeocello, ainsi que les Rendez-vous de l'Erdre, à Nantes, qui affichent une belle programmation pour ce festival gratuit ([rendez-vouserdre.com](http://rendez-vouserdre.com)), du 26 août au 1<sup>er</sup> septembre. Cette absence est sans doute due à l'augmentation des coûts et du paiement des musicien-nes. La perte est importante, le brassage culturel ne peut pas se faire. Une nécessité pour la création. L'aspect positif, comme l'an dernier, est la connaissance des groupes français dont celui de Raphaël Imbert qui explore d'autres horizons.

Vienne, Marciac restent les grands de l'été, sans oublier Junas (dans le Gard), une étape indispensable, ou « Crest Jazz Festival »,

dans la Drôme (j'y donnerai une série de conférences sur le jazz en France dans le cadre du 80<sup>e</sup> anniversaire du débarquement), et beaucoup d'autres. ■

NICOLAS BÉNIÈS

## LES RENCONTRES PHOTOGRAPHIQUES D'ARLES SOUS LA SURFACE



ardures, souterrains, la marge comme espace... Ce sont les thématiques dessinées par les rencontres d'Arles cet été. La 55<sup>e</sup> édition se déploie cette année du 1<sup>er</sup> juillet au 29 septembre permettant une ouverture aux scolaires dans le cadre de l'initiative *des clics et des classes*.

30 expositions à explorer en déambulant dans les rues et les places du cœur de la ville, passant de la pierre

blonde de ses monuments antiques au jaune chaleureux du *Café de la nuit* de Van Gogh.

Les drames contemporains y sont convoqués avec un pas de côté singulier, sensible, esthétique, politique. *Le voyage au centre*

de la terre de Jules Verne est devenu *Le voyage au centre des migrant-es* entre le Mexique et les États-Unis de la photographe espagnole Cristina de Middel. On plongera à ses risques et périls dans les eaux polluées de la mer ou du Mississippi aux couleurs hypnotiques captées par Nicolas Floc'h. Plus que la guerre qui n'a jamais quitté la surface de notre planète, c'est le discours porté sur elle qui intéresse Debi Cornwall à travers les scénarios d'entraînement pour les soldats américains ou Stephen Dock à travers les archives de guerre.

Le travail d'une vie, celle de Mary Ellen Mark (1940-2015), nous fera croiser des silhouettes et des personnages aux marges de la société. Enfin, la photographie japonaise sera représentée par quatre expositions.

*Sous la surface*, les rencontres d'Arles attrapent une fois de plus des fragments du monde le temps d'un été. ■

JEAN-PHILIPPE GADIER

☑ Le programme ici: <https://www.rencontres-arles.com/fr/expositions>

# Voyages en bandes dessinées

**Les vacances sont propices aux voyages et la BD est un bon véhicule pour cela. Trois ouvrages nous emmènent, au travers des univers dramatiques de la prison et des camps, à la rencontre de personnes lumineuses et libres malgré tout.**

■ BRUNO DUFOUR

Les étapes du voyage de *Perpendiculaire au soleil*, ce sont les échanges entre Renaldo McGirth, un prisonnier étatsunien dans le couloir de la mort et sa correspondante française, la graphiste Valentine Cuny-Callet, bénévole de l'Action des chrétiens pour l'abolition de la torture (Acat). Cette œuvre est le fruit de leur collaboration. La coautrice expose brièvement ses motivations et nous plonge dans l'univers carcéral avec ses procédures inquisitrices et déshumanisantes dans les soubassements racistes de la société étatsunienne. Alors que la différence des situations est flagrante et les moyens de communiquer limités, une relation se construit, égalitaire et simple, où chacun-e prend le temps de se livrer et de repousser les entraves à l'expression. Les dessins de l'une et l'autre alternent, le plus souvent en noir et blanc, parfois en couleur pour lui. Cette austérité n'est qu'apparente : la diversité des techniques – dessin, gravure et peinture – et des mises en page rythment le récit. La gravité du sujet n'empêche ni l'humour ni la poésie, partout présente au fil des pages. L'effort pour entrer dans cette histoire dramatique et singulière est largement récompensé par la découverte d'une œuvre d'art subversive et humaniste.

D'autres voyageurs parcourent les ouvrages de Kkrist Mirror qui, avec *Tsiganes* puis *Manouches*, nous raconte l'oppression dont ce peuple a été et est toujours victime en Europe et en France. *Tsiganes 1940-1945 Le camp de concentration de Montreuil-Belay* relate les persécutions des nomades et des réfugiés, internés par la France républicaine puis par Vichy avant les déportations de l'occupant nazi. La Libération a eu un goût amer pour les Manouches. À l'absence de reconnaissance de leur participation à la résistance s'est mêlé un long déni de leur génocide et l'absence de réparations pour les souffrances endurées. Loin du didactisme, les personnages sont complexes, comme ce curé de village alcoolique et protecteur maladroit des internés, ou encore ces responsables du camp, tourmenteurs des Manouches mais, résistants ou non, dénoncés et déportés eux



aussi. Le dessin en noir et blanc de Kkrist Mirror est nerveux, réaliste et expressif : il déborde d'énergie, mais il laisse régulièrement la place à la tendresse, au bonheur de vivre et à la nostalgie d'un monde perdu.

Partant d'une situation récente où Sarkozy officiait comme ministre de l'Intérieur, *Manouches* présente Tinoir et sa femme Blanche, deux piliers d'une nombreuse famille. Entre les dialogues de Tinoir avec un enseignant itinérant et les péripéties du voyage, Kkrist Mirror évoque l'histoire multiséculaire et la vie quotidienne des Manouches. Les effets combinés de l'industrialisation et de la mobilité vont les marginaliser économiquement et stigmatiser leur nomadisme. Carnet anthropométrique, contrôle des déplacements, expulsions systématiques. La paupérisation qui s'ensuit justifie tous les crimes : stérilisations et adoptions forcées pour culminer en 1940 par l'internement, les camps de concentration et le *Samudaripen* (nom manouche du génocide).

La terreur que cette violence continue d'inspirer renforce le rôle protecteur du groupe et de la famille. En son cœur, l'enfant « *n'est pas roi mais il est sacré* ». Fragilisé à force d'être repoussé aux marges de nos sociétés, le peuple manouche est accueillant à une spiritualité syncrétique mêlant polythéisme et évangélisme, illustrée par l'évocation du culte des morts qui clôt l'album. Une postface d'Henriette Asséo, historienne, fournit un éclairage détaillé de l'histoire des regards sociaux et des politiques étatiques à l'égard de ce peuple. ■

✓ Valentine Cuny-Callet, *Perpendiculaire au soleil*, 34,95 € Éditions Delcourt/encrages 2023.

Kkrist Mirror, *Tsiganes*, 21 €, Éditions Emmanuel Proust 2008.

Kkrist Mirror, *Manouches*, 20 €, Éditions Steinkis 2016.



PHOTO: SIPA

Un enfant attend de recevoir de la nourriture dans un camp de réfugié-es du Nord de la bande de Gaza, le 28 février 2024.

## C'EST L'HUMANITÉ QU'ON ASSASSINE

**C**haque jour, l'armée israélienne poursuit son entreprise de massacres à Gaza et, dans une fuite en avant, elle prépare une offensive en territoire libanais contre le Hezbollah.

Ce sont maintenant plus de 38 000 mort-es qui sont recensé-es à Gaza où les infrastructures ont été détruites à plus de 70 %. Le 6 juin dernier, c'est une école gérée par l'UNRWA qui a été bombardée, avec au moins 40 tué-es. Des centaines de milliers de civil-es sont obligé-es de se déplacer en permanence pour tenter d'éviter les bombardements. C'est l'enfer au bord de la Méditerranée.

Malgré des fractures des plus en plus importantes dans la population israélienne, Nétanyahou veut ce qu'il appelle « une victoire totale » dont il ne définit pas le contenu, mais qui s'apparente, derrière la volonté de réduire le Hamas au silence, à un début de génocide contre la population palestinienne. Il est clair que l'armée israélienne va rester à Gaza et qu'on est très loin d'un cessez-le-feu, et encore plus loin du droit des Palestinien-nes d'avoir un État. ■